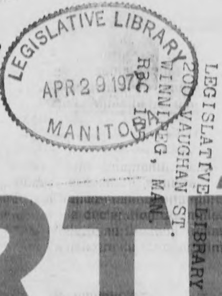
Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000



LA LIBERTÉ

Vol. 65 No 4 SAINT-BONIFACE, JEUDI 28 AVRIL 1977

DOSSIER

N.D.L.R. — Nous croyons, dans l'intérêt de tous les partis, devoir publier les textes qui constituent la toile de fond à l'imbroglio qui existe en ce moment entre des groupes culturels franco-manitobains dont la Société franco-manitobaine est le porte-parole, et le gouvernement du Manitoba.

L'affaire a commencé le soir de la réunion des commissaires de la division scolaire de Norwood, le 22 mars, alors que ces derniers décidèrent de maintenir le statu quo à l'école du Précieux-Sang quant aux programmes d'enseignement. On sait que ce soir-là, les dirigeants de la Société franco-manitobaine et quelque deux cent cinquante personnes, mécontents de la tournure des événements, se rendirent au Palais Législatif où ils demandèrent à voir le Premier Ministre, M. Edward Schreyer. Les ministres Laurent Desjardins et René Toupin parlèrent aux manifestants et il fut convenu le lendemain que le Premier Ministre et quelques-uns de ses collègues recevraient une délégation le 15 avril, délégation qui serait formée des représentants de la Société franco-manitobaine, du Collège universitaire de Saint-Boniface, des Educateurs franco-manitobains, du Centre culturel franco-manitobain, de l'Association des commissaires d'écoles de langue française, et de la Fédération provinciale des comités de parents.

Le 13 avril, alors que les représentants des "six" se trouvaient réunis au bureau de la S.F.M. pour "faire une dernière révision" du mémoire à être soumis au Premier Ministre, le 15, un communiqué du ministre de l'Education, l'honorable Ian Turnbull, accompagné d'une lettre du Premier Ministre Schreyer, fut livré à la S.F.M.

Les représentants des "six" se sont dits "surpris" et décidèrent, après avoir pris connaissance du contenu du communiqué et de la lettre du Premier Ministre, de ne pas se présenter au rendez-vous du 15. Ils signifièrent leur décision au Premier Ministre par une lettre signée du Docteur Gérard Archambault.

Nous reproduisons les quatre textes. Cela comprend, dans sa version originale, c'est-à-dire en anglais, le texte du ministre Turnbull: (1) le mémoire des six organismes franco-manitobains qui devait être présenté au Premier Ministre, (2) la déclaration du ministre de l'Education, (3) la lettre du Premier Ministre au Docteur Archambault, (4) la réponse des six organismes à la lettre du Premier Ministre.

Nous espérons que la lecture de ces documents permettra à nos lecteurs de se faire une idée juste de ce qui s'est passé et éviter que la situation s'envenime, ce qui serait malheureux. Voir aussi, en page 3, l'éditorial: "Se reparler, calmement". Vu le manque d'espace dans ce numéro, la parution de certains articles est remise à plus tard.

(1) Texte du mémoire des six organismes

Au nom des présidents des organismes franco-manitobains, je commencerai par exprimer mes remerciements à vous, Monsieur le Premier Ministre, et aux membres du comité adhoc sur l'éducation française, d'avoir accepté de nous rencontrer aujourd'hui. Je traduis la pensée de mes collègues lorsque je déclare que cette rencontre pourrait passer à l'Histoire comme l'une des plus importantes pour le fait français au Manitoba. Je vous ferai remarquer que les principaux organismes franco-manitobains qui oeuvrent dans les domaines de l'éducation, de la culture et des services sociaux sont ici représentés aujourd'hui. Je dois ajouter que le fait que ces organismes se soient regroupés pour une cause commune n'a rien du hasard. Cette prise de position collective est preuve de la solidarité qui existe chez les Franco-Manitobains pour la sauvegarde de leur langue, de leur culture et de leur héritage. Nous voulons, aujourd'hui, discuter trois sujets importants qui nous touchent. La solution aux problèmes que comporte le premier est la plus pressante sinon la plus importante.

Les Franco-Manitobains sont conscients de l'action positive de votre gouvernement depuis 1970 en vue de leur rendre leurs droits linguistiques. Nous apprécions hautement l'intérêt et la compréhension manifestés par le gouvernement et particulièrement par certaines personnes dont le rôle a été essentiel dans les changements amorcés. La plupart des Franco-Manitobains voient dans les mesures adoptées par le gouvernement une indication sérieuse que ce gouverne-

(suite, page 5)

L'HEURE DE TOMBÉE

Nous devons **de nouveau** rappeler à nos correspondants que l'heure de tombée, à LA LIBERTÉ, est le VENDREDI À 15 HEURES. La parution des communications qui nous parviendront après cette heure sera reportée à plus tard.

(2) Texte de la déclaration du ministre de l'Éducation

April 13, 1977

STATEMENT OF ELABORATION ON LANGUAGES OF INSTRUCTION UNDER THE PUBLIC SCHOOLS ACT SECTION 258

In 1970 the Legislature of the Province of Manitoba passed Section 258 of The Public Schools Act. The Section, better known as Bill 113, established English and French as languages of instruction in the public schools.

The law set out in Section 258 of The Public Schools Act applies equally to everyone. Because of the history of the province, it restores the right of the official minority, but it

(suite, page 4)

(3) Texte de la lettre du Premier Ministre

Docteur Archambault,

Lorsque nous nous réunirons vendredi, le 15 avril, j'aimerais que nous discutions avec vos collègues certains points que vous avez soulevés dans un communiqué daté du 22 mars.

Dès le stade de sa conception, il a été prévu que le Centre Culturel serait une entreprise conjointe du Gouvernement du Canada et de la Province du Manitoba. La contribution du Manitoba s'est élevée, depuis 1972, à $262,500.00 pour les coûts de fonctionnement, $718,200.00 pour les dépenses en immobilisations, ainsi que $12,000.00 pour les salaires. S'ajoutant à tout cela, il y a en outre une garantie bancaire de $68,000 et l'engagement d'un versement de $33,837.00 à titre de réduction du déficit.

(suite, page 13)

(4) Texte de la réponse des six organismes

le 15 avril 1977

Monsieur Edward Schreyer
Premier Ministre
Palais législatif
Winnipeg, Manitoba

Monsieur le Premier Ministre,

Comme nous l'avons indiqué, les présidents des six organismes franco-manitobains ne se présenteront pas à l'audience que vous leur avez accordée aujourd'hui vendredi, 15 avril à 15h. Cette décision, prise avec cette unanimité que vous semblez croire impossible d'atteindre par les franco-manitobains, résulte de l'attitude très peu diplomatique qu'a adoptée votre gouvernement et en particulier le Ministre de l'Education en rendant publique une politique de l'éducation française avant que ce point qui constituait une partie importante de l'agenda de la rencontre qui devait avoir lieu, ne fût discuté avec vous. Vous conviendrez avec nous que ce procédé ne relève pas de la plus haute considération pour vos interlocuteurs mais constitue un geste qui, par son caractère dictatorial, ressemble plus à un nouveau soufflet à la face des francophones du Manitoba. Plus qu'offensés, nous avons été surpris qu'une telle situation puisse avoir été instaurée par vous-même et, habitués à vous voir mieux traiter vos concitoyens nous nous sommes demandés si ce n'est pas là le fruit de conseillers pas nécessairement élus qui, bien que se targuant d'appartenir à notre communauté, n'ont aucune idée de ce que sont ses préoccupations et ses besoins.

Il est fort regrettable que nous ne puissions nous rencontrer car il est certain que notre entrevue aurait clarifié une situation qui risque de devenir critique et quelque peu apaisé les tensions qui existent dans notre communauté. Que le document émanant du bureau du Ministre de l'Education n'ait pas été ventilé ou même retiré ou rétracté sitôt sa parution, nous aurions vraiment fait tout en notre pouvoir

(suite, page 13)

Éditorial

RECOMMENCER À PARLER, CALMEMENT

Au moment où nous écrivons ces lignes, les représentants des six organismes culturels dont la Société franco-manitobaine est le porte-parole et qui devaient rencontrer le Premier Ministre Schreyer et quelques autres ministres le 15, mais qui ne l'ont pas fait, se réunissent pour se tracer une ligne de conduite,

C'est après avoir reçu un énoncé du Ministre de l'Education, l'honorable Ian Turnbull, document accompagné d'une lettre du Premier Ministre Schreyer, que le comité des "six" a décidé de ne pas se présenter au Palais Législatif vendredi le 15 avril.

Malentendu? Mauvaise interprétation des intentions, du contenu des documents? Certains le croient. Il est évident qu'il existe chez les dirigeants Franco-Manitobains préoccupés de l'avenir de l'école française au Manitoba, une frustration que n'aide pas la scission profonde qui sépare les partisans de l'école mixte et ceux de l'école française. A l'ouverture de l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, dimanche le 17 avril, le président de l'organisme, le Docteur Gérard Archambault, dont le mandat se terminait, paraissait non seulement extrêmement contrarié, mais aussi accablé par les événements récents. Expliquant à l'assistance la situation qui avait fait prendre aux "six" la décision de ne pas rencontrer le Premier Ministre Schreyer tel que convenu, il déclara d'une voix presque tremblante que "ce geste (du gouvernement) démontrait clairement de la mauvaise volonté de la part du gouvernement. La rencontre qui devait avoir lieu le 15 n'avait aucune importance dans l'esprit des ministres, puisque les décisions étaient déjà prises et circulées. Nous avons compris qu'ils traitaient les Franco-Manitobains de façon dégradante et que la réunion du 15 était un geste vide de sens. Nous, vos représentants élus, avons pris la décision de ne pas aller chercher d'autres miettes à genoux".

Déclaration très dure qui a jeté la consternation chez certains ministres dont le Premier Ministre Schreyer lui-même, nous a-t-on dit. A la radio quelques jours plus tard, l'honorable Laurent Desjardins était encore sous le coup de l'émotion et tentait de rappeler ce que les Franco-Manitobains doivent à Monsieur Schreyer lui-même et à plusieurs de ses ministres. "On doute de la sincérité des personnes", déclarait Monsieur Desjardins, sur le ton de celui qui ne parvient pas à s'expliquer ce qui a fait défaut en cours de route et causé l'accrochage. "Ce fut peut-être une erreur", ajoutait-il, de faire porter à la S.F.M. le document du ministre de l'Education et la lettre du Premier Ministre moins de deux jours avant la réunion. Le dernier paragraphe de la lettre de Monsieur Schreyer (voir texte, à la une) comportait comme une semonce à la communauté franco-manitobaine, ce qui a fâché les "six" : "La Loi 113 a donné à la population les outils nécessaires pour atteindre ses buts et si l'absence de l'esprit de coopération et de bonne volonté met obstacle à l'accomplissement de cette tâche, la communauté franco-manitobaine n'aura qu'à s'en prendre à elle-même". Le Premier Ministre Schreyer n'a-t-il pas là quelque peu raison?

Les Franco-Manitobains sont présentement divisés sur la question de l'école. Les positions se durcissent. Pour tenter de faciliter un règlement dans le cas de l'école du Précieux-Sang, Messieurs Schreyer et Desjardins ont eu des rencontres avec les autorités de la division scolaire de Saint-Boniface et celles de la division scolaire de Norwood. N'y aurait-il pas moyen de réaménager les locaux, quitte à déplacer certains groupes d'élèves? Les autorités semblent plus portées à vouloir régler le problème que certains parents irréductibles. "Vous n'êtes pas pour nous ôter notre Précieux-Sang!" lança à Monsieur Desjardins par la "ligne ouverte" de la radio, une interlocutrice du groupe "B". Ce à quoi le ministre répondit avec beaucoup de logique qu'on était en train de "se battre pour des murs". Le ministre venait de parler d'une suggestion qui avait été faite d'envoyer les enfants "B" du Précieux-Sang à l'école Provencher.

La question de l'école française est loin d'être réglée. Comme on l'a dit, comme d'autres le répètent, et c'est ainsi que la Loi l'exige, la mise en application des programmes d'enseignement est la responsabilité des commissions scolaires, partant des commissaires d'écoles, et le gouvernement n'entend pas intervenir.

Que faire pour rétablir les bonnes relations, maintenir la paix? Il faudra sans doute en venir à un réaménagement des locaux scolaires afin de donner au groupe "B" ses écoles et aux tenants de l'école française les leurs. Il va falloir des accommodements et de la souplesse. Une Direction générale de l'éducation française qui aurait la responsabilité de surveiller l'enseignement dans les écoles françaises constituerait peut-être un élément à la solution. De ce temps-ci, le terme "référendum" est à la mode. . . Il serait intéressant de voir les résultats d'un référendum auprès des parents sur le sujet de l'école mixte et de l'école française. . .

Entre temps, une chose importe. Qu'il ne se creuse pas de fossé entre le groupe franco-manitobain et le gouvernement de la Province. On a pu faire erreur là, on s'est emporté ici. C'est naturel, c'est humain. Dans les situations du genre de celle qui s'est produite, nul n'a l'exclusivité de la vérité et personne n'a tous les torts.

De part et d'autre, l'enjeu est important. Nous ne pouvons que souhaiter que les pourparlers reprennent bientôt entre les groupes culturels et les ministres, dans le calme, la sérénité.

Jean-Jacques Le François

opinion

Michel Roy

Le gouvernement du Québec se tourne vers les minorités

Le gouvernement de M. Lévesque n'a heureusement pas retenu à l'égard des minorités francophones hors Québec l'attitude plutôt brutale que le Parti Québécois avait adoptée et inscrite en une phrase dans son programme. Ainsi que le démontre le discours prononcé à Saint-Boniface jeudi soir par M. Claude Morin devant la Société franco-manitobaine, il n'est plus question d'offrir simplement aux frères séparés les moyens de réintégrer la patrie québécoise, cette position étant fondée sur la conviction que les minorités lointaines sont, quoi qu'on fasse, condamnées à disparaître. Il est hélas vrai qu'une partie de cette diaspora, aux prises avec l'assimilation galopante, est en voie d'extinction. Mais un gouvernement qui veut créer un Etat français, au surplus associé au Canada, se devait de concevoir envers les francophones des autres provinces une politique plus généreuse, plus fraternelle.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, en exposant les principes de cette politique, en proclamant que le Québec se reconnaît une obligation morale envers les minorités de sa langue, a du reste reconnu que le gouvernement avait changé d'attitude par suite de la victoire du 15 novembre et de la publication du Livre blanc. L'un des principes importants que le Québec entend respecter s'énonce ainsi: "Les politiques qui concernent les minorités, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la langue ou de la culture, doivent relever au premier chef de leurs gouvernements provinciaux." Ce qui signifie, en clair, que le Québec n'interviendra pas dans les affaires des autres provinces pour aider les groupes français: des ententes et des accords seront nécessaires. Ajoutons que le concours du gouvernement fédéral est tout aussi indispensable et que celui-ci se manifeste avec l'appui tacite ou explicite des gouvernements provinciaux lorsque ses interventions touchent des domaines qui relèvent des compétences provinciales.

D'autre part, tout en rappelant que les minorités profitent, directement ou indirectement, de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique, M. Morin souligne à juste titre que "la vitalité et la survivance des minorités dépendent d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre détermination". La notion d'aide et de coopération n'est valable en effet que si la communauté qui bénéficie de l'assistance justifie sa raison d'être par sa vitalité, sa volonté de vivre en français et, bien sûr, son importance numérique. Autrement, l'opération devient illusoire et vaine.

Enfin, le ministre s'élève contre les manipulations politiques qui feraient des minorités francophones des otages de l'un ou l'autre des camps dans les débats constitutionnels en cours. De la sorte, les petites collectivités françaises deviendraient une monnaie d'échange. Si le Québec ne renonce pas à la souveraineté politique, aura-t-on la tentation de dire, les minorités francophones seront abandonnées à leur sort. Ou encore: le Québec doit accorder à sa minorité anglophone tout ce qu'elle réclame, sinon les francophones des autres provinces en souffriront.

Claude Morin a raison de repousser cette forme de chantage, mais il ne peut faire abstraction de certaines réalités, la plus évidente étant que le Québec ne peut traiter en étrangers sur son territoire les anglophones des autres provinces au plan scolaire s'il veut d'autre part aider les minorités francophones à se doter de meilleures institutions françaises. Quels que soient les aménagements de l'avenir, le régime que fera le Québec à sa collectivité anglophone aura toujours une incidence incertaine sur le sort éventuellement réservé aux francophones hors Québec. Sur ce point, que M. Morin n'a pas évoqué dans son discours de Winnipeg, les indications apportées ces jours derniers par M. Lévesque permettent de penser que des modifications seront apportées au projet de Charte du français.

Pour l'heure, retenons du discours de M. Morin à Winnipeg l'annonce d'une nouvelle politique du PQ qui entend promouvoir la langue et la culture françaises au Canada. C'est un signe d'évolution et de maturité qui

(suite, page 4)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $15.00.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

LE QUÉBEC ET LES MINORITÉS FRANCOPHONES

Voici la deuxième tranche du texte de l'allocution que le ministre des Affaires gouvernementales du Québec, l'honorable Claude Morin, a prononcé au Centre culturel le 14 avril.

Je parlais, il y a quelques minutes, des malentendus que d'aucuns s'efforcent de maintenir, de créer ou de propager depuis notre élection. Celui que je viens de mentionner vous touche de plus près que les autres.

Pour cette raison et parce qu'il convient que le nouveau gouvernement du Québec fasse connaître ses positions, je voudrais maintenant vous exposer les principes qui guident notre comportement et notre action face aux minorités francophones du Canada. Ces principes valent pour la période actuelle, mais ils vaudront également lorsque le Québec sera devenu un état souverain. Nous ne changerons pas d'attitudes par rapport aux francophones hors Québec parce que notre statut politique changera. Nos positions sont en effet fondées sur des considérations historiques, démographiques, juridiques et culturelles qui sont pour nous des données de base.

Notre premier principe découle d'un fait simple, mais d'importance majeure: vous et nous parlons la même langue. Pour cette raison, hier, aujourd'hui comme demain, **le Québec et les Québécois ne peuvent être indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces.** Quand des francophones de l'extérieur du Québec s'assimilent cela signifie que des gens cessent de parler la même langue que nous, qu'ils ne font plus partie de notre groupe culturel et qu'ils délaissent cette portion de la civilisation humaine que nous constituons.

De cet intérêt, un second principe découle: s'ils ne peuvent avoir de responsabilités juridiques ou politiques à cet égard, **le Québec et les Québécois doivent se reconnaître unes responsabilité morale envers les minorités francophones.** Nous croyons à la non-ingérence dans les affaires internes des autres états et nous tenons à ce que les autres états adoptent la même attitude par rapport à nous. C'est pourquoi nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas nous substituer aux autres gouvernements pour nous acquitter, à leur place, de tâches qui leur reviennent de droit. D'ailleurs, personne ne nous le demande et nous ne nourrissons pas, à ce propos, de velléités paternalistes. La meilleure façon de faire respecter sa propre dignité est de respecter d'abord celle des autres.

Dans cette perspective, nous considérons comme indigne toute manipulation, à des fins politiques, des aspirations propres aux francophones hors Québec. Il y a là, pour nous, comme pour le gouvernement fédéral et pour tous les gouvernements provinciaux un autre principe évident: **les minorités francophones ne doivent être les otages de personne.** Je considère comme particulièrement odieux ce genre de chantage que certains, dans la presse, à Ottawa ou ailleurs, tentent d'exercer contre nous en se servant des minorités un peu comme d'une monnaie d'échange. On nous dit à peu près ceci: donnez aux anglophones du Québec tout ce qu'ils réclament comme droits et comme privilèges, sinon les francophones des autres provinces en souffriront. Bien sûr, on s'exprime moins nettement que je viens de le faire, mais l'intention est claire. De la même façon, on nous laisse entendre que le Québec ferait bien de ne pas se diriger vers la souveraineté car ce sont les minorités de l'extérieur qui écoperont. En somme, on nous conseille de "filer doux".

Cette approche est d'autant plus déplacée et inacceptable que les droits des minorités étaient encore moins respectés qu'ils le sont maintenant à l'époque où le Québec, effectivement, "filait doux". La vérité est que, selon nous, **les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique.** Pour nous, cette constatation a valeur de principe et elle est facilement vérifiable. Quelle qu'en soit l'efficacité réelle, y aurait-il aujourd'hui des politiques fédérales et provinciales visant les minorités si le Québec n'avait pas commencé à sortir de sa docilité au début des années 60? Poser la question, c'est y répondre.

Mais la force du Québec n'est pas en elle-même une garantie absolue pour les minorités. **La vitalité et la survivance des minorités dépend d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre détermination.** Pour nous, ce principe est essentiel. Ce sont les francophones hors Québec qui sont d'abord responsables d'eux-mêmes. Dans cette perspective, il n'est pas du tout obligatoire que le Québec demeure, comme il l'est maintenant, une des dix provinces du Canada. Il est possible d'établir entre le Québec et le Canada un nouveau type d'association, association à l'intérieur de laquelle le Québec serait souverain, sans que pour autant les minorités se considèrent en quelque sorte abandonnées et condamnées, pour cette seule raison, à disparaître. Si certaines d'entre elles devaient être assimilées une fois réalisée la souveraineté québécois, cela ne saurait pas dû à l'évolution politique du Québec, mais à des facteurs qui auraient joué même si le Québec était demeuré un Etat fédéré. D'ailleurs, depuis maintenant 110 ans, le Québec fait partie de la fédération; cela n'a pas empêché, pendant la même période, des dizaines de milliers de francophones hors Québec de perdre leur langue et leur culture. Il me paraît bon, vu le débat à venir, de dissiper tout de suite certaines illusions qu'ont intérêt à entretenir les partisans du statu quo désireux d'accroître la pression sur nous et d'établir des relations de cause à effet là où il ne saurait y en avoir.

Même si le Québec le souhaitait, l'histoire et structure actuelle du Canada l'empêcheraient de se donner une responsabilité directe envers les minorités. La même constatation s'applique dans le cas d'un Québec souverain. C'est pourquoi je parlais plutôt de responsabilité morale. J'y reviendrai dans un instant. Je veux cependant préciser ici un autre de nos principes: **les politiques qui concernent les minorités, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la langue ou de la culture, doivent relever au premier chef de leurs gouvernements provinciaux.** C'est à chacun d'eux qu'il revient de définir les politiques répondant le mieux aux besoins exprimés par leurs citoyens de langue française, de la même façon qu'il appartient à ces citoyens de faire connaître leurs aspirations.

Je suis venu dans l'ouest canadien, pour la première fois, il y a environ douze ans. J'y suis revenu par la suite. J'ai pu moi-même constater ici, comme ailleurs dans le Canada, que certains progrès ont été réalisés au cours de ces douze années. Je ne veux pas laisser entendre ici que ces progrès sont nécessairement suffisants, ni que les mesures adoptées ont toujours été efficaces. Je veux seulement indiquer qu'un effort a été fait, inégal peut-être d'une province à l'autre, et que cet effort est le résultat d'une triple action: le désir activement manifesté par les minorités francophones de faire respecter leurs droits, l'affirmation québécoise des années 60 et aussi la prise de conscience de certains gouvernements provinciaux. Il ne m'appartient évidemment pas de me prononcer sur la situation qui prévaut au Manitoba, mais je sais, parce que je le connais personnellement depuis longtemps, que votre Premier ministre, M. Schreyer, bien qu'il n'ait pas les mêmes idées que moi sur l'avenir de la fédération, est fort conscient du problème et, me semble-t-il, qu'il a entrepris d'agir en conséquence.

Le gouvernement central a lui aussi agi, en partie pour corriger des injustices, en partie parce qu'il croyait, via sa politique de bilinguisme, mettre un terme aux aspirations québécoises à la souveraineté politique. Cependant, il a du même coup voulu promouvoir un multiculturalisme dont, à certains égards, l'effet logique est de considérer les Canadiens de langue française, aussi bien ceux du Québec que ceux des autres provinces, comme un des nombreux groupes ethniques du Canada. Cette approche peut avoir à la longue des conséquences sérieuses pour les francophones hors Québec. On risque à en venir de la sorte à mesurer l'attention et l'aide qui leur sont accordées en fonction de celles que l'on peut être amené à consentir à des groupes ethniques régionalement ou localement importants. Or, ces groupes ethniques descendent d'immigrants arrivés ici moins avec l'idée de conserver leur langue et leur culture, qu'avec celle de se fusionner dans un ensemble nouveau. Par contre, les francophones hors Québec, issus d'un des deux peuples fondateurs du Canada, n'ont jamais envisagé qu'il était normal et souhaitable pour eux de s'assimiler, bien au contraire. Considérer de la même façon groupes ethniques et minorités francophones équivaut à laisser de côté des données historiques et sociologiques fondamentales.

J'ai dit précédemment que le Québec avait une responsabilité morale à l'égard des minorités. Par les politiques linguistiques et culturelles que nous adopterons, par la vitalité et le dynamisme que nous donnerons à notre langue et à notre culture, nous serons mieux en mesure d'accorder notre concours aux francophones de l'extérieur du Québec. Nous avons déjà commencé, au cours des années passées, à mettre sur pied des mécanismes de coopération entre le Québec et d'autres provinces. Nous avons même innové en cette matière. Nous nous proposons d'aller plus loin dans cette voie et, pour nous, cela est un principe d'action. **Par l'entremise d'accords avec les autres gouvernements, le Québec et les Québécois sont désireux de collaborer au soutien et à la diffusion du français et ce dans tous les domaines où, actuellement et dans l'avenir, le Québec détient et détiendra des compétences gouvernementales.** Il va de soi qu'une telle action profitera en tout premier lieu aux francophones hors Québec.

Comme je le mentionnais au début de mon exposé, l'élection du 15 novembre au Québec a suscité bien des questions à travers tout le Canada. Certaines de ces questions étaient davantage inspirées par de vieux préjugés ou même parfois par un désir plus ou moins conscient de rendre la tâche la plus difficile possible au nouveau gouvernement. D'autres questions, au contraire, étaient de bonne foi.

Les francophones hors Québec se sont par exemple demandés quelle attitude aurait ce nouveau gouvernement à leur endroit. C'est à ce genre d'interrogations que je suis venu répondre en partie aujourd'hui. Je dis "en partie" car il est beaucoup trop tôt pour décrire dans le détail le type précis d'action que choisira le Québec. Cela dépend pour beaucoup de vous et des divers gouvernements provinciaux. Vous savez maintenant que nous avons l'esprit ouvert. Vous savez aussi que, quelle que soit l'évolution politique du Québec, nous n'envisageons absolument pas de nous replier égoïstement et étroitement sur nous-mêmes. Une telle attitude de repli serait d'ailleurs tout à fait à l'opposé des buts que nous poursuivons.

Il est peut-être opportun de signaler ici que notre action, dans quelque domaine que ce soit, n'est dirigé contre personne. Nous voulons agir pour nous, mais sans oublier et sans négliger les autres.

******

Quand on considère l'évolution du Québec, on constate aisément que le gouverne-

(suite, page 17)

L'Actualité

Lady Durham

Nous avons parlé de ce monsieur John George Lambton qui entra à la Chambre des Lords sous le nom de baron Durham et devint plus tard le comte Durham. Nous avons vu qu'il avait été envoyé au Canada comme gouverneur général des colonies britanniques de l'Amérique du Nord avec mission aussi d'enquêter sur les causes de la Rébellion de 1837-1838.

Durham était arrivé à Québec le 29 mai 1838 accompagné d'une suite imposante composée de membres du parlement impérial, d'officiers, d'avocats, beau monde à qui le gouverneur s'empressa, pour leur payer des salaires, de distribuer des charges qu'il créa lui-même.

Durham avait aussi emmené son épouse, Lady Durham, qui était Louise Elizabeth Grey, fille du deuxième comte Grey qui fut premier ministre d'Angleterre de 1830 à 1833. Elle était donc la tante de cet autre comte Grey qui devint gouverneur général du Canada en 1903 et à qui les amateurs de sport doivent la "coupe Grey". Louise Elizabeth Grey devait être la seconde épouse de Durham puisque l'on a vu qu'il s'était, plus jeune, marié à la fille de Lord Cholmondeley.

Au mois de juin 1838, Durham, sans avoir consulté le gouvernement anglais, accorde une amnistie à quelques prisonniers politiques et en exile certains autres. En Angleterre, son ordonnance est désavouée. Durham apprend la nouvelle par les journaux américains. Il se fâche et quitte son poste. Il s'embarque pour l'Angleterre le 1er novembre 1838 avec son épouse et sa suite. Le groupe n'avait passé que cinq mois au Canada.

Pierre-Georges Roy [1] rapporte que "Lady Durham avait tenu, jour par jour, presque heure par heure, un journal pendant les mois qu'elle séjourna à Québec. Disons tout de suite, poursuit l'historien, que le journal de Lady Durham nous prouve l'amour et l'admiration que la grande dame avait pour son mari. Tout le long de son récit, elle ne le désigne que par le mot 'he' [lui]. On dirait que Lady Durham ne pense qu'à son mari, qu'elle a peur de le perdre, et que son journal n'est rédigé que pour se rappeler, plus tard, tous les incidents de sa carrière. D'autre part, on ne trouve dans les notes de Lady Durham aucune marque de sympathie pour la population Canadienne française. Elle parle bien de deux visites faites au monastère des Ursulines de Québec, mais elle prend la peine de noter que les réceptions organisées avec tant de peine par les religieuses en l'honneur de son mari et d'elle-même l'avaient portée au fou rire. Plusieurs autres grandes dames, avant et après Lady Durham, ont été reçues au Vieux Monastère et toutes celles qui ont écrit à ce sujet remarquent la distinction, la belle formation des élèves des Ursulines.

L'impression qui nous reste de Lady Durham, par la lecture de son journal, conclut l'historien, est que la bonne lady était aussi capricieuse, aussi difficile de caractère, aussi peu aimable, que son mari."

Jean de Lotainville

(1) Roy, Pierre-Georges. - Toutes petites choses du Régime anglais, deuxième série. Québec, Editions Garneau, 1946.

(2) TEXTE... (suite)

also provides for all school age children to learn the official minority language. It is a matter of equity that parents have the right to petition school boards.

Once a group of parents have made their wishes known, freely and without coercion, the school authorities must group the pupils in a class.

In accordance with the intent of government policy, the Department of Education has reviewed the pertinent pedagogical literature and has concluded that in a province such as Manitoba, with a relatively small percentage of French speaking people living in an environment where English is the predominant language, fluency in French, equivalent to what might be expected in English can be attained by the maximum use of French as a teaching language as allowed under The Public Schools Act. Where it is feasible, such maximum use of French should be undertaken in schools where the language of administration and the ambiance is French. Because the government recognized that French should not be precluded as a language of instruction, it introduced in 1970, Bill 113, which received the unanimous approval of the Legislative Assembly, to remove the previously existing legal prohibitions. However, the government is cognizant that not all Manitobans necessarily wish their children to attain the highest possible level of fluency in French. Many Francophone families communicate in their homes predominantly in English. Bill 113 recognizes these practices and predilections. Therefore, it is the view of the Department of Education that parents have the right to enroll their children in classes where English or French is the language of instruction or where both languages are used.

Within reason, under Section 258[8] to 258[13] inclusive of The Public Schools Act, school divisions must accommodate the desire of parents who have expressed their preference with respect to the use of French or English. If enrollment in a program is sufficient for the grouping of enough classes to justify the creation of a French school, the Department of Education would expect the school division to attempt to establish such a school. When these arrangements are not feasible within the geographic area of a school division, the divisional board has the option, under Section 285[11], of entering into an agreement with another school division to facilitate the accommodation of students.

When a request has been received, and a need can be demonstrated, a school division should consider the provision of a total French immersion kindergarten, as well as other grade levels, in which students could enroll with an option to transfer at a later date to an all French or a partial French program.

Parents should realize that a school division must be allowed a degree of flexibility in making these arrangements. Parents may petition respecting their choice of the language of instruction pursuant to Section 258, but a division must be able to decide where the instruction in either language is to be implemented. The Department of Education emphasizes its expectation that parents will cooperate with their school divisions. Parents must appreciate the difficulties facing school divisions and understand the need to use facilities and available space to achieve the maximum effect in attempting to accommodate the wishes of parents. They should be aware that it might not be possible to have all their wishes fulfilled immediately. Under all circumstances they must acknowledge and respect the preferences of others.

It must be clear that the Bureau of French Education was created to assist the Minister and school divisions in developing programs and was not intended to promote one program over another. The French Language Advisory Committee and English Language Advisory Committee were created to advise the Minister and are strictly advisory bodies. These Committees are intended to be representative, to provide a forum for meaningful dialogue, and to encourage an atmosphere of understanding and goodwill, even if complete agreement cannot be reached.

The Bureau has developed a funding formula which recognizes the cost of providing instruction in French. This formula means that grants now provide school boards with financing to properly develop and maintain a good system of instruction in French.

In introducing Bill 113, the government did not intend to side with the proponents of a particular program. It is not the intention of the Department of Education now to assume an advocacy role, nor will it intervene in a local community decision making process. The decisions of the officials elected to operate our schools can be based on the legislation and assisted by the financial support provided by the Department of Education. Neither the law nor the funds, however, are a substitute for willingness and cooperation on the part of elected officials and parents. All must cooperate to ensure that the law benefits the children in our schools.

Honourable Ian Turnbull
Minister of Education
Province of Manitoba



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC... (suite)

est sûrement accueilli avec soulagement par les groupes francophones hors Québec, en particulier par ceux qu'une telle politique est surtout destinée à aider: les Franco-Ontariens et les Acadiens auxquels le Québec apporte déjà une assistance, plutôt modeste certes, mais appelée à se développer.

(DANS **LE DEVOIR**)

Un jardinier qui sabote sa pelouse est un assassin en herbe
(Raymond Devos)

DOSSIER (suite)

ment désire sincèrement protéger les droits de la minorité de langue officielle de cette province. L'adoption de la Loi 113, puis la création du Bureau de l'Education Française, ainsi que la politique financière du gouvernement favorisant l'éducation française au niveau local constituent des gestes qui témoignent sans équivoque de la bonne foi du gouvernement.

Il est évident que le gouvernement devait avoir des objectifs précis lorsqu'il fit adopter la Loi 113. Malheureusement, ces objectifs n'ont jamais été clairement expliqués à la communauté franco-manitobaine. Au cours des sept (7) dernières années, nous avons pris pour acquis que le gouvernement avait fait adopter la Loi 113 parce qu'il lui était devenu évident que la Loi 59 ne répondait plus aux besoins. Le gouvernement n'ayant jamais promulgué clairement ses intentions, nous avons interprété les intentions du gouvernement comme étant de nature à faire en sorte que les Franco-Manitobains obtiennent les moyens de conserver leur langue et leur culture, et que les anglophones puissent devenir bilingues. Une réponse claire à la question de savoir comment atteindre ces objectifs n'a pas encore été donnée. En d'autres termes, quelle formule doit-on deviser pour garantir aux Franco-Manitobains (enfin, à ceux parmi ceux qui le désirent) la sauvegarde de leur identité culturelle? La plupart des études, et les expériences tentées dans d'autres provinces démontrent nettement que l'école française constitue l'instrument le plus efficace qu'un groupe minoritaire puisse utiliser pour conserver et améliorer sa langue maternelle tout en atteignant un niveau élevé de bilinguisme.

On croit généralement que les Franco-Manitobains jouissent d'un avantage marqué sur leurs compatriotes de langue anglaise lorsqu'il s'agit d'atteindre au bilinguisme. A première vue, il semblerait qu'il soit plus facile aux Franco-Manitobains d'apprendre et de conserver les deux langues parce que, au point de départ, ils connaissent le français. Cela n'est pas nécessairement vrai. Pour la plupart des Franco-Manitobains, la question de la langue peut devenir un défi auquel ils devront faire face toute leur vie durant. Dans la pratique, le bilinguisme pose des problèmes au Franco-Manitobain parce que sa langue première est la langue officielle de la minorité en cette province. La personne de langue anglaise qui veut devenir bilingue apprend le français comme langue seconde. Et même si cela peut être difficile, la situation demeure claire. Sa langue première, l'anglais, n'en est pas affectée parce que l'anglais est la langue prédominante dans cette province. Il n'en est pas ainsi pour le Franco-Manitobain. Il apprend l'anglais sans difficulté parce qu'il vit dans un milieu anglais. Mais sa langue première est continuellement battue en brèche par l'omniprésence de l'anglais. Il lui faut se battre constamment pour conserver, ne pas laisser détériorer, sa langue maternelle. C'est l'éternel effort, l'interminable vigilance que lui impose le bilinguisme.

Cela explique probablement pourquoi les Franco-Manitobains en sont venus à reconnaître l'importance de l'école de langue française. Une telle école constitue le seul milieu français en dehors du foyer. Les élèves qui fréquentent telle école deviennent bilingues en étudiant l'anglais comme sujet particulier, poursuivant les autres sujets en français. La langue anglaise étant omniprésente au Manitoba, les élèves franco-manitobains n'ont pas à craindre pour leur facilité en anglais. Les Franco-Manitobains n'ont pas besoin de cours par immersion pour apprendre l'anglais. Ils atteindront un niveau élevé de bilinguisme à l'école française. Une atmosphère française ne peut se créer à l'école que lorsque le français devient non seulement la langue de la salle de classe, mais la langue de toutes les activités scolaires. Dans un tel milieu, l'élève deviendra un bilingue achevé. Sans un milieu scolaire français, le bilinguisme devient pour le Franco-Manitobain la pente vers l'assimilation totale.

La plupart des anglophones et, il faut le dire, certains Manitobains d'ascendance française pour qui le maintien de leur identité culturelle a peu d'importance, voient l'école française comme l'endroit idéal où apprendre le français comme langue seconde. Cette façon de voir les choses est bien différente de celle des Franco-Manitobains. L'apprentissage d'une langue seconde, si difficile soit-il, est relativement facile, comparé à la lutte constante que doit livrer le Franco-Manitobain pour conserver sa langue première. Les Franco-Manitobains deviennent ainsi inquiets à la pensée de voir leur école s'ouvrir à une vague d'élèves dont la langue maternelle ou la langue première est l'anglais. Cela ne veut pas dire qu'ils veulent repousser leurs compatriotes ou qu'ils manifestent des tendances séparatistes (comme certaines gens mal renseignés aimeraient le croire). Ils ne croient pas qu'une école puisse servir efficacement deux groupes d'élèves tendant vers des objectifs divergents et dont la culture et la langue sont différentes.

Il faut surtout se rappeler que les Franco-Manitobains ont besoin d'écoles qui vont renforcer leur langue maternelle de façon à ce qu'ils puissent affronter les pressions de l'anglais omniprésent. L'école doit être plus qu'un ensemble de salles de classe. La langue de l'administration, la langue de communication, la langue parlée dans la cour de l'école et au cours des activités parascolaires est d'importance capitale. Dans les écoles qui accueillent des élèves dont les objectifs sont différents, ceux qui apprennent le français comme langue seconde retournent invariablement à leur langue maternelle, l'anglais, lorsqu'ils quittent la salle de classe. Dans un tel système, il devient extrêmement difficile au Franco-Manitobain de ne pas céder à la pression de la langue dominante, et il passe ainsi la majeure partie de son temps à l'école à parler anglais. Naturellement, dans ce système, si les élèves de langue anglaise sont nombreux, l'anglais en vient rapidement à remplacer le français et l'atmosphère française disparaît. L'école devient ainsi un autre élément redoutable d'assimilation.

Nous concluons de cela que deux types d'écoles sont nécessaires pour que les deux groupes atteignent leurs objectifs qui sont différents. Une atmosphère française dans une école française, l'administration en français et la majeure partie du temps consacré à l'enseignement en français constituent l'instrument idéal pour ceux qui désirent maintenir leur identité culturelle. Le système dit par immersion, par contre, est partout reconnu comme étant le meilleur pour favoriser le bilinguisme en enseignant le français comme langue seconde. Comme vous le savez sans doute, il existe maintenant au Manitoba quelques écoles françaises reconnues, et d'autres écoles deviennent graduellement françaises. Les écoles offrant des programmes par immersion sont en voie de devenir la règle plutôt que l'exception.

Vous vous demandez peut-être quel est le problème? Vous n'êtes pas sans savoir que c'est au prix de beaucoup de difficultés que nous avons obtenu les quelques écoles françaises que nous possédons. Nous avons dû mettre beaucoup d'énergie, de temps, d'argent et d'émotion pour repousser les arguments des adversaires de ce type d'école qu'ils n'utiliseront d'ailleurs jamais et dont l'existence n'aura aucun effet sur l'instruction de leurs enfants. Le spectre d'une lutte âpre et longue qui surgit chaque fois que des parents réclament une école de langue française décourage, pour dire le moins, et se traduit généralement en un épuisement de la communauté francophone. Le problème ne se situe pas au niveau de la loi elle-même ou des mécanismes pour l'appliquer. Le problème tient plus à l'absence d'une interprétation claire de l'esprit de la loi. Si la Loi 113 prévoit des écoles françaises, il n'est pas normal que l'on permette des situations comme celles qui se sont produites dans les cas de l'école Taché, de l'école de Saint-Norbert, de l'école Laurier et de l'école du Précieux-Sang. Ces situations, qui ont vu le droit fondamental des parents à une école réduit au niveau du privilège pour lequel il nous faut constamment mendier, suscite une attitude de défaitiste qui tend à rendre la loi inefficace et propage un climat d'hostilité qui divise les gens et détruit l'esprit de la loi même qui a été conçue pour nous rendre nos droits.

Nous insistons sur le fait que nous croyons en la valeur et l'importance du principe de l'autonomie locale en matière d'éducation. Mais nous insistons pour que ce principe s'accorde avec celui de la responsabilité de la Province, de façon à ce que la minorité officielle de cette Province soit traitée avec justice et qu'il ne soit permis à aucune commission scolaire d'agir de façon injuste envers les parents et élèves franco-manitobains quant à leur choix et à leurs besoins en matière d'éducation. C'est pour cette raison que nous insistons pour que des mesures soient prises afin qu'un mécanisme d'appel contre telles injustices soit mis en place au service de la minorité.

Nous désirons aussi témoigner de notre appui au principe du droit des parents en ce qui touche l'éducation de leurs enfants. Nous désirons donc faire savoir le plus clairement possible que nous ne réclamons aucunement l'abolition des programmes qui existent présentement. Même si nous ne croyons pas en l'école "bilingue", nous ne visons pas à sa destruction. Nous professons un respect profond du droit des parents qui désirent le bilinguisme par le moyen de ce type d'école, même si nous ne croyons pas à son efficacité. Nous croyons, par contre, que le respect des droits doit se manifester de part et d'autre et que les droits de la majorité des parents dans une école ne doivent pas être brimés pour satisfaire aux droits d'une minorité au sein de cette même école, et vice versa. Le cas de l'école du Précieux-Sang illustre parfaitement ce que nous disons.

Pour conclure, nous citons un extrait de l'allocution de l'honorable Laurent Desjardins alors qu'il s'adressait, au nom du Gouvernement de cette Province, à l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, le 7 mars 1976:

> "Sans vouloir faire dire des choses au Premier Ministre, je crois que je puisse vous assurer qu'il est entièrement favorable à ce que les franco-manitobains profitent pleinement de la loi 113. Le Ministre de l'Education appuie également cette proposition. Pour ma part, je veux vous dire qu'il y a très longtemps que je n'ai pas eu le moindre doute que l'enseignement entièrement en français, voire même l'école française, c'est le seul moyen efficace de s'assurer que nos jeunes puissent vraiment être bilingues, qu'ils ne succombent pas à l'assimilation totale. Pourquoi est-ce que le gouvernement aurait adopté la loi 113 s'il n'avait pas cru à la nécessité d'un programme d'étude entièrement français; car la loi 59 de 1967, aurait alors été suffisante."

Messieurs, les demandes que nous vous présentons ne sont pas des demandes exagérées ni empreintes d'irréalisme. Nous demandons simplement que soient mis en place des mécanismes qui permettront la mise en application intégrale de la Loi 113. Sans ces mécanismes, la Loi demeure inefficace et les Manitobains, anglophones et francophones, ne peuvent véritablement pas bénéficier des avantages qu'elle offre. Nous réclamons ce qui suit:

Une déclaration publique ou une déclaration à la Législature, selon laquelle le Gouvernement:

1) Réaffirmerait sa position vis-à-vis l'esprit de la Loi 113 et plus précisément déclarerait comme le fait Monsieur Desjardins, "que l'enseignement entièrement en français, voire même l'école française, c'est le seul moyen efficace de s'assurer que nos jeunes puissent vraiment être bilingues, qu'ils ne succombent pas à l'assimilation totale".

2) Adopterait le principe des écoles utilisant la méthode dite par immersion pour ceux qui désirent devenir parfaitement bilingues par l'étude du français comme langue seconde.

(suite, page 13)

de ci, de ça...



UN GOUVERNEMENT DE COALITION? — On pourrait croire, à l'activité fébrile que manifestent certains libéraux d'Ottawa à recruter des députés, ministrables ou non, comme on dit, parmi les rangs des partis d'opposition, que Monsieur Trudeau, l'un de ces matins, va nous annoncer d'autres nominations d'«étrangers» à son cabinet et nous dire qu'il a ainsi, au nom de "l'unité nationale" (puisqu'il aura des membres de toutes les couleurs et de tous les tons dans son cabinet), formé un cabinet "de coalition". Les cabinets de coalition, cependant, précèdent généralement de très près la débâcle d'un gouvernement.

*** ***** ***

LE TORY JACK HORNER. — Le député de Crowfoot, Jack Horner, n'a jamais digéré la défaite qu'il a subie lors du dernier congrès pour la chefferie du Parti progressiste conservateur. Le député de Crowfoot, grand *rancher* d'Alberta, l'orgueil de Pollockville, comme quelqu'un le décrit, a oeuvré au sein du parti conservateur, à l'occasion faisant beaucoup de bruit, pendant dix-neuf ans, a accepté de passer dans le camp libéral en retour d'un siège dans le cabinet Trudeau. Il s'était plus tôt déclaré contre le point de vue libéral qu'il ne devait pas être question de l'emploi de la force pour garder le Québec au sein de la Confédération, et il a voté contre la Loi des Langues officielles. Dans un cas analogue de transfuge, un jour, aux USA, un sénateur américain avait fait remarquer qu'il n'arrive pas souvent qu'un rat nage vers un bateau qui coule. C'est généralement le contraire qui se produit.

*** ***** ***

UN MARAUDAGE PEU CRÉATEUR. — Après avoir connu les affres de la descente aux enfers de Gallup l'an passé, les libéraux fédéraux ont repris, avec l'élection inespérée d'un parti indépendantiste au Québec, l'espoir de rester au pouvoir. Mais pour s'assurer contre tout retour de la défaveur populaire, ils ne veulent pas prendre de chances, et leurs émissaires ont donc entrepris de démanteler le principal parti d'Opposition.

Hier Jack Horner franchissait le Rubicond. Demain, peut-être un Claude Wagner regrimpera-t-il sur le banc. Sans oublier Jacques Lavoie, que les libéraux ne désespèrent sans doute pas de faire changer d'idée une troisième fois. Tout cela, évidemment, au nom de l'unité nationale, qui importe plus, il va sans dire, que la vitalité politique du pays et son équilibre démocratique.

Pareilles tactiques de maraudage n'auraient guère de succès et n'auraient du reste pas été aussi intensivement mises à l'essai par les ministériels, si les conservateurs et au premier chef Joe Clark avaient su trouver du dedans la cohésion *que leur apportaient du dehors les sondages indiquant leur victoire prochaine. En laissant le gouvernement se démolir lui-même, l'Opposition conservatrice en oubliait de se solidifier de l'intérieur.*
Au train où vont les choses, en tout cas au Québec, le parti conservateur laisse glisser entre ses mains une possibilité qu'il n'espérait plus y trouver et qui ne reviendra pas à coup sûr.

A moins d'un renversement vigoureux de leur attitude actuelle, toute faite de passivité et d'atermoiements, ils perdront rapidement leur crédibilité auprès de cet électorat qui avait commencé de voir en eux un gouvernement de rechange au parti ministériel.

Les libéraux, qui se réjouissent aujourd'hui, ne sont pas en meilleure position fondamentalement. Ce n'est pas avec le député de Crowfoot qu'ils vont rajeunir leur parti et rétablir l'autorité de leur gouvernement. Ces jeux de chaises au parlement ne manquent pas de piquant en cette chambre qui pèche rarement par enthousiasme. Ils n'ont rien par contre pour relever la confiance des citoyens dans les moeurs partisanes et dans le leadership fédéral.
Voilà qui n'est pas sans étonner venant d'une capitale qui veut rétablir la confiance de l'Ouest et du Québec dans les institutions canadiennes. Serait-ce que le Canada est aussi mal servi par la classe politique en selle à Ottawa que ne l'était le Québec jusqu'au 15 novembre dernier?

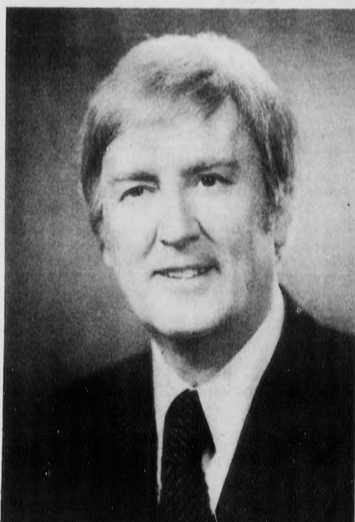
Le chef du gouvernement fédéral a raison de voir dans le résultat des dernières élections québécoises une invitation au progrès social et au changement. M. Pierre Trudeau, à voir l'accueil qu'il fait à son nouveau représentant de l'Ouest, ne paraît guère se douter qu'un changement substantiel est peu possible sans un nettoyage d'envergure au sommet.

Les conservateurs n'offrent visiblement pas l'image du progrès et du changement, au moins pas encore: ce n'est pas en pillant leurs rangs que les libéraux vont améliorer leur sort et le nôtre (...) ***Jean-Claude Leclerc***
[dans LE DEVOIR]

*** ***** ***

LA MODE EST AUX "MINORITÉS". — Le député de Saint-Hyacinthe aux Communes, Monsieur Claude Wagner, devait nous rendre visite à Saint-Boniface au printemps mais son voyage a été remis à cette semaine alors que, dans le cadre de la série de conférences d'information sur les questions politiques organisée par la S.F.M., il portera la parole au Centre culturel. Le sujet que devait traiter Monsieur Wagner s'il était venu à Saint-Boniface tel que prévu, c'est-à-dire le 16 mars dernier était le "bilinguisme et des vues du parti progressiste-conservateur". Depuis, le sujet a changé. Le distingué visiteur nous parlera du "Canada à l'heure des minorités"...

AVEC ET SANS DÉTOURS



ROGER BLAIS, producteur - réalisateur de l'Office national du Film, également consultant et animateur renommé en Communication, a accepté de diriger la session en mass-media organisée par le Comité de l'Office des Communications sociales qui se tiendra au Collège universitaire de Saint-Boniface du 29 avril au 1er mai, inclusivement. La session portera surtout sur la formation d'animateurs. Il sera assisté par M. Roland Marcoux, spécialiste en leadership.

POÈMES DEMANDÉS

La **National Society of Published Poets** prépare en ce moment un livre de poèmes. Si vous avez écrit un poème que vous aimeriez soumettre à notre société pour publication possible, adressez-nous votre poème ainsi qu'une enveloppe à votre nom, dûment affranchie.

NATIONAL SOCIETY
OF PUBLISHED POETS, INC.
P.O. Box 1976
Riverview, Florida, U.S.A. 33569

Au Centre culturel

GARDERIE "LE P'TIT BONHEUR"
AVIS AUX PARENTS

A compter du 2 mai, la garderie "Le P'tit Bonheur" sera ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Elle sera fermée le samedi, et le sera aussi le lundi 23 mai à cause du long congé.

CLUB DE CYCLISTES

Club de cyclistes (pour filles et femmes). Rencontre au C.C.F.M. tous les mercredis à 18h, commençant le 27 avril.

Voisinage Nord de Saint-Boniface

Les résidents de Saint-Boniface vivant au nord du boulevard Provencher, au sud du chemin de fer CN, à l'ouest de la rue Saint-Jean-Baptiste et à l'est de la rue Langevin sont invités à une rencontre du comité d'amélioration du voisinage le 3 mai à 7h30 du soir, au 212, rue Hamelin, pour élire leurs représentants. L'objectif du comité est d'établir, avec l'aide de personnel du programme d'amélioration du voisinage, des priorités et de développer les projets du voisinage basés sur les intérêts et les suggestions des résidents, tels les problèmes de l'habitation, l'équipement récréatif, les services sociaux, l'industrie, les transports, les services municipaux. Si vous voulez poser votre candidature ou nommer un autre résident comme candidat, composez le 233-4649 ou soumettez un billet au bureau du comité, au 212, rue Dumoulin, avant mardi le 26 avril.

(Communiqué)

CENTENAIRE - LES SOEURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE

A l'occasion de l'ouverture officielle des FÊTES DU CENTENAIRE de leur Congrégation, les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe vous invitent à une célébration eucharistique qui aura lieu à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, dimanche, le 1er mai 1977, à quinze heures. Cette célébration sera présidée par Monseigneur Albert Sanschagrin, évêque de Saint-Hyacinthe.

Votre présence sera appréciée.

(communiqué)

THÉ DU PRINTEMPS

Les citoyens d'âge d'or du **Holy Cross Manor**, 266, promenade Enfield, auront leur thé du printemps le 1er mai de 1h à 4h30 de l'après-midi. Bienvenue à tous.





Sur ces photos, vous pouvez vous rendre compte de l'atmosphère qui règne dans l'équipe des chanteurs de *AVEC ET SANS DÉTOURS*, spectacle présenté les 5, 6 et 7 mai prochains à la Salle PAULINE-BOUTAL au C.C.F.M., une production entièrement écrite et mise en musique au MANITOBA. Comme vous pouvez le constater c'est une équipe qui ne s'ennuie pas et qui vous offrira un spectacle divertissant et en même temps sérieux. En vedette: GILBERTE BOHÉMIER, ANNETTE DE ROCQUIGNY, MADELEINE LEPINE, MADELEINE VRIGNON, CHARLES LAFLÈCHE et NORMAND LEMOING. Aux harmonies: LOUISE GAUTRON, DENISE LAVOIE, EDOUARD SAURETTE, ÉMILE HACAULT, MONIQUE NAULT; à la direction musicale MARK KOLT. AVEC ET SANS DÉTOURS sous la direction de FRANÇOIS COQUEREAU. Tout ceci en collaboration avec Les BLÉS AU VENT, LE 100 NONS, LE CERCLE MOLIÈRE et LE C.C.F.M.



La direction du Centre Culturel Franco-Manitobain est heureuse d'annoncer la nomination de Mademoiselle Pauline Hince au poste d'animatrice culturelle externe.

Mademoiselle Hince a oeuvré dans les postes suivants: aide-infirmière à l'Hôpital Saint-Vital, assistante à l'équipe professorale de l'Ecole pour Enfance de Déficience Mentale de Oxbow, récréologue dans un projet de Perspectives-Jeunesse au Précieux-Sang, puéricultrice pour la "Jewish Child and Family Services" à Winnipeg et pour le "Children's House Day Care Centre" à Lethbridge en Alberta et comme conseillère à Lethbridge pour les organisations suivantes: "Women's Place", "Alcohol and Drug Abuse Centre", et le Collège Communautaire de Lethbridge.

Mademoiselle Hince a également été active au théâtre d'Oxbow en Saskatchewan, dans les groupes d'animation chez Les Gais Manitobains, et dans la formation des Scouts dans la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

Elle est native de Saint-Boniface, a été élevée à Saint-Claude, est âgée de 24 ans, et depuis novembre 1976, elle est animatrice sportive au Centre Culturel Franco-Manitobain.

Pauline travaillera, à compter du 1er mai, au service des comités culturels.

MÉLO-MANI à Saint-Adolphe

C'est la fin de semaine du 7 et 8 mai prochain qu'aura lieu cette rencontre. Mélo-Mani, en collaboration avec des gens du milieu, vous prépare une vraie fête familiale — "La fête des mères"! Toute la famille peut y participer: grands-parents, oncles et tantes, papas, mamans, enfants... Il y aura une garderie pour les petits de 5 ans et moins, et les enfants de 6 à 12 ans auront aussi leurs ateliers de chants, de bricolage...

Tout se passera à l'école de Saint-Adolphe. Les inscriptions débuteront à 9h30 le samedi matin 7 mai. Il y aura des ateliers de chansons folkloriques, modernes, negro spirituals, etc. Les amis et parenté des participants sont les bienvenus à la veillée "Mélo-fun" de samedi soir, ainsi qu'aux soupers de samedi et dimanche. La fin de semaine se terminera par un gramd concert pour le public où vous entendrez les chansons apprises pendant les deux jours.

Les chefs seront: R. P. Martial Caron, de Saint-Boniface, Guy Boulianne, directeur de la chorale "Les Blés au Vent", Wilbert Chancy, professeur (pour les adultes); Camille Légaré, Mona Gauthier et Pauline Charrière (pour les enfants).

Les inscriptions sont: $5.00 - adultes 2 dîners et musique); $2.50 - étudiants (inclus 2 dîners et musique); $1.00 - enfants (6 à 12 ans. Garderie: gratuit... (petits de 5 ans et moins); Souper: $3.50 (adultes et étudiants); $1.75 (enfants - accompagnés de leurs parents).

On invite tout le monde de Saint-Adolphe, de la région et de la province à venir chanter, manger et s'amuser ensemble. Pour ceux qui viendront de l'extérieur, il y aura logement dans les familles, s'ils le désirent.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en vous adressant:

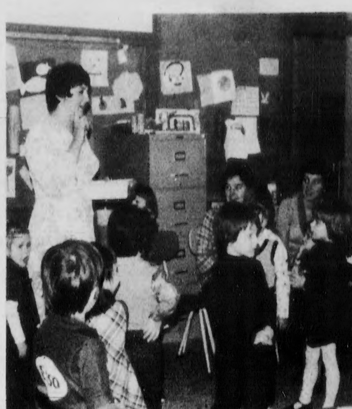
1) A Saint-Adolphe: Jocelyne Bettencourt (883-2455) ou Gisèle Thorne (883-2295)

2) A Mélo-Mani: 340, boul. Provencher, Saint-Boniface (tél.: 233-8972, poste 32)

Profitez-en pour célébrer "la fête des mères" dans une ambiance de "CHEZ NOUS"!

Qui sont ces petits?





Qui sont ces petits?

Mais ce sont les Tournesols de Saint-Vital.

Les Tournesols? Il y a des fleurs qui poussent à Saint-Vital?

Dans un sens oui, ce sont des enfants-fleurs qui poussent à Saint-Vital.

Les Tournesols sont des enfants?

Ce sont des enfants, oui. Ils ont poussé ensemble depuis septembre dernier.

Des Tournesols qui poussent même en hiver?

Oui. Il y avait un groupe de 3 ans et d'autres de 4 ans.

Les Tournesols sont-ils dans un jardin?

Un jardin spécial, oui, où les Tournesols peuvent pousser en respirant du français.

Comment les Tournesols peuvent-ils respirer du français?

Oh! tout ce qu'ils font ensemble, ils le font en français, alors ils arrivent même à respirer en français.

Est-ce que ces Tournesols-ci ont besoin de la terre pour pousser dedans, comme les vrais tournesols?

Oui, pareil comme les vrais, ces tournesols-ci ont besoin de la terre. Leur terre à eux, c'est leur famille.

Les Tournesols aiment-ils pousser ensemble?

Oui, ils se sentent bien ensemble; ils voient qu'il y a beaucoup d'autres petits tournesols comme eux.

Il y a un jardinier?

Une jardinière, qui s'appelle Denise, est là pour prendre bien soin des tournesols.

Qu'est-ce qu'ils font ensemble?

Oh! la la, mais ils en font des choses — peinturer, partager, couper, colorier, jouer, placer, imaginer, raconter, sauter, chanter, écouter, fabriquer, construire, courir, sourire, rire et vivre en français.

Est-ce que je suis assez grande maintenant pour être un Tournesol?

Oui, ma chouette, tu iras grandir avec d'autres tournesols en septembre prochain.

*** ***** ***

La pré-maternelle "Les Tournesols" de Saint-Vital Inc. ouvre ses portes, ou plutôt leur jardin à tous les petits tournesols de Saint-Vital qui veulent passer ensemble quelques matins ou après-midi par semaine. Pour plus de renseignements, *composer avant le 10 mai 247-3525 pour rejoindre Simone, 253-9007 pour Madeleine ou 256-7648 pour Monique.*

THÉ-BAZAR

Le foyer Saint-Vincent organise un thé-bazar qui aura lieu le samedi 30 avril de 1 heure à 5h00 p.m., au 200, de la rue Horace, à Saint-Boniface. Il y aura tirage au sort, vente d'objets, etc. Tous sont invités.

LA fm NOUS INFORME

Annonce payée

À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA S.F.M. le 17 avril dernier plus de 1100 Franco-Manitobains sont venus s'occuper de leurs affaires

Le message était très clair:

1) La population francophone ne se contentera plus des demi-mesures gouvernementales
2) Finis les remerciements pour ce qui nous est dû
3) L'école française est le seul moyen d'enrayer l'assimilation qui ronge les francophones.
4) Les Franco-Manitobains doivent pouvoir vivre et s'épanouir en français dans le contexte manitobain
5) L'assemblée a approuvé la décision des 6 présidents face aux circonstances malheureuses qui prévalaient le 15 avril dernier.
6) Le Plan de cinq ans a été bien reçu par les congressistes réunis en ateliers
7) "LA SOLUTION EST CHEZ NOUS"

L'exécutif et le personnel de la Société Franco-Manitobaine remercient tous ceux qui ont aidé à l'organisation de l'assemblée annuelle de la S.F.M.

FINALEMENT!

UN "LOCAL" POUR VOUS
JEUNES TRAVAILLEURS ET UNIVERSITAIRES
tous les jeudis à compter du 28 avril, à 20h30
au
Centre communautaire
du Précieux-Sang
202, rue Kenny

HÉ! LES JEUNES

Vous vivez sur la ferme, et vous ne pouvez pas voyager à cause des travaux? Laissez-nous vous trouver un remplaçant. Téléphonez à Gilbert, au 233-4915 (à frais virés), coordonnateur du programme-échange agricole FRANCE - MANITOBA (SFM).

RENCONTRE "77" SAINT-NORBERT

Le CONSEIL RÉGIONAL DE LA S.F.M. (région de Saint-Norbert) invite tous les paroissiens à sa RENCONTRE ANNUELLE.

À L'ORDRE DU JOUR:
- Rapport sur les activités
- Participation à différents ateliers
- Election de membres au conseil
- Vin et fromage

INVITÉ: André Fréchette nouveau président de la Société Franco-Manitobaine.
DATE: le dimanche, 1er mai
HEURE: 20h00
ENDROIT: Salle Ritchot

ON VOUS ATTEND!

LA TROUPE OLYMPIENNE

PRÉSENTE

"La bonne fait du sport"

LE 8 MAI À 20H
au complexe scolaire de Saint-Claude
Entrée: - adulte: $1.00
- étudiant: $0.50

POUR VOUS, GENS DE L'ÂGE D'OR

Si vous avez 65 ans et plus et possédez une automobile, vous pouvez vous procurer, sans aucun frais, un auto-collant pour pare-brise vous permettant d'entrer gratuitement dans les parcs provinciaux du Manitoba.

Vous n'avez qu'à vous rendre à l'un des endroits indiqués ci-dessous et présenter votre enregistrement d'auto et votre permis de conduire. A partir du moment où vous en ferez la demande vous recevrez automatiquement à chaque année cet auto-collant.

Thompson
Bureau de district des parcs
7, rue Selkirk

Brandon
Bureau de district des parcs
108, - 18e rue

Dauphin
Bureau de district des parcs
137, 1ère avenue

Parc Turtle Mountain
Bureau du parc

Rennie
Bureau de district des parcs

Parc Hecla
Bureau du parc

Lac-du-Bonnet
Bureau de district des parcs
Au sud de Lac-du-Bonnet, route No 11

Morden
Section des Loisirs
115, rue Nelson

Lac West Hawk
Bureau de district des parcs

Winnipeg
Administrative Services Branch
3e étage - 200, rue Vaughan

Parc Birds Hill
Bureau du parc

Lac Falcon
Bureau de district des parcs

Parc Grand Beach
Bureau du parc

Carberry
Bureau de district des parcs
912, 2e avenue

Portage-La-Prairie
Bureau de district des parcs
Chambre 75 - 25, nord, rue Tupper

Parc Asessippi
Bureau du parc

Swan River
Bureau du parc

Le Pas
Bureau de district des parcs
Chambre 48, Edifice provincial
3e rue

FÊTE FRANCO-MANITOBAINE

LA BROQUERIE – LES 24 - 25 - 26 JUIN

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 15 avril 1977

MODIFICATION À L'AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 3 MAI 1977, 9 h 00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes désire modifier son avis d'audience publique (2ième partie) du 24 mars 1977 concernant l'audience publique qui débutera le 3 mai 1977 à l'hôtel Four Seasons, 791 ouest, rue Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique).

ARTICLE 40

RADIO O.B. LTD.,930, AVENUE PORTAGE, WINNIPEG (MANITOBA).

Winnipeg (Manitoba) - 770153500

En modifiant le premier paragraphe comme suit:

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique se composant de CJOB Winnipeg, CKX Brandon, CKDM Dauphin, CHTM Thompson, CFAR Flin Flon, CHSM Steinbach, CJRB Boissevain (Manitoba), CFOR Fort Frances, CJRL Kenora et CKDR Dryden (Ontario); ce réseau diffuserait toutes les parties de football disputées sur place et à l'extérieur, à l'exception des parties de la Coupe Grey, par les Blue Bombers de Winnipeg pour les saisons 1977,1978 et 1979.

MODIFICATION À L'AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

WINNIPEG (MANITOBA)

LE 7 JUIN 1977, 9 h 00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes retire la demande suivante de son avis d'audience publique (1ière partie) du 17 janvier 1977 relativement à l'audience publique qui s'ouvrira au Winnipeg Inn, 2, Place Lombard, Winnipeg (Manitoba) le 7 juin 1977

PREMIÈRE PARTIE - ARTICLE 1

GREATER WINNIPEG CABLE VISION LIMITED, 930, AVENUE NAIRN, WINNIPEG (MANITOBA).

Winnipeg (Manitoba) -770025500

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble qui couvre un secteur de Winnipeg (Manitoba) comme suit:

- augmenter le tarif mensuel et les frais d'installation;
- changer le service de télévision par câble du service de base seulement (canaux 2 à 13) à un service de base avec un service de canaux supplémentaires.

Tarifs:	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximums projetés
Frais d'installation	$15.00	$25.00 Service de base et de canaux supplémentaires
Tarif mensuel	$ 5.50	$ 6.00 Service de base et de canaux supplémentaires, ne comprenant pas le dispositif de convertisseur de fréquence*

* les abonnés pourront se procurer les convertisseurs de fréquence des magasins.

Services supplémentaires

Bulletin de nouvelles	au canal D
Guide des émissions de télévision	au canal E
Guide des prix d'épicerie	au canal F
Information du marché des actions	au canal G
Annonces communautaires	au canal H
Affaires d'intérêt public	au canal I

Service de base (Canaux 2 à 13)

- supprimer la distribution des annonces communautaires et continuer la distribution de l'information de la météo au canal 9;
- supprimer la distribution de la météo et des annonces communautaires et continuer la distribution des émissions communautaires au canal 13;
- ajouter un service d'information de demandes d'emploi au canal 7;
- changer la distribution de KGFE-TV Grand Forks, North Dakota du canal 3 au canal 6.

Endroit où l'on peut examiner la demande:

930, avenue Nairn
Winnipeg (Manitoba)

Greater Winnipeg Cablevision Limited a soumis une autre demande qui fera partie de l'avis (2ième partie) de l'audience publique qui sera tenue à Winnipeg (Manitoba).

Lise Ouimet,
Secrétaire général.

Avis Public CRTC 1977-46



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



LE HOCKEY ET LES CHANGEMENTS

Veuillez noter qu'à cause de la diffusion des parties de hockey, nos horaires subiront des modifications.

Pour obtenir de plus précises informations

1. **Regardez CBWFT**
2. **Téléphonez au 774-2541 - Poste 249 (entre 8h30 et 16h30)**
3. **Téléphonez au 783-8028 (après 16h30)**

COUP D'OEIL



PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

SEMAINE DU 30 AVRIL AU 6 MAI 1977

le Soir à 18h00 du lundi au vendredi

Cinéma

Les Grands Films
samedi 30, 20 h 00

«James Bond: 007 contre Dr No»

Il est peu d'amateurs de cinéma, même dits sérieux, qui n'aient éprouvé quelque plaisir à voir les exploits de James Bond, le héros de Ian Fleming.

Les téléspectateurs ne devraient pas manquer **les Grands Films,** le samedi 30 avril à 20 heures, alors que nous verrons à l'oeuvre *James Bond: 007 contre Dr No.*

Réalisé par Terence Young et interprété par Sean Connery, Ursula Andress et Joseph Wiseman, ce drame d'espionnage possède tous les atouts pour plaire aux amateurs du genre: humour, action, suspense.

Donc, cette fois, le chef de James Bond lui confie la mission d'aller en Jamaïque enquêter sur la mort de l'un de ses collègues. Il n'est pas aussitôt arrivé que déjà l'ennemi, qui a mis sa tête à prix, multiplie autour de lui assauts et traquenards. Mais, aidé de son ami Leiter du FBI et d'un pêcheur noir de l'endroit, James Bond réussit, non sans peine, à découvrir l'île où se cache le chef de la faction adverse, le Dr No.

Ce dernier, diabolique comme il se doit, a mis au point avec l'aide et la complicité de gens à sa solde un dispositif électronique destiné à faire exploser en vol des fusées du cap Canaveral.

Alors, usant comme toujours de quelques surprenants gadgets, de son intelligence vive, exceptionnelle, de même que de sa force physique et de ses réflexes quasi animaux, James Bond parvient à placer l'ennemi dans une mauvaise situation...

Dr No



Cinéma

Ciné-club
dimanche 1er, 23 h 00

«Le Silence»

Film d'inspiration à la fois symboliste et surréaliste, *le Silence,* d'Ingmar Bergman, serait, au dire de certains, l'une de ses oeuvres les plus envoûtantes. Ce film sera présenté à **Ciné-club,** le dimanche 1er mai à 23 h 00.

En effet, ce drame psychologique qui met en vedette Ingrid Thulin, Anna Lindblom et Jorgue Lindström, nous fait vivre en profondeur l'angoisse de l'être déchiré entre l'âme et la chair. Et le dialogue, réduit à l'essentiel, cède la place à des images d'une grande beauté tout imprégnées de signification.

A l'occasion d'un voyage, les soeurs Esther et Anna, accompagnées de Johan, l'enfant de cette dernière, descendent dans un vieux palace désuet d'une ville inconnue. Ils ne peuvent continuer leur chemin à cause d'une grave maladie d'Esther.

Et, tout de suite, nous sommes englués dans l'étrange climat de cette ville au langage incompréhensible. Les deux femmes et l'enfant s'enferment alors dans le vieil hôtel aux corridors interminables.

Cependant qu'Esther, rongée par l'alcool, la tuberculose et par son amour inavoué pour Anna, s'alite et s'abandonne à l'onanisme, sa soeur, érotomane sevrée d'hommes, sort et se fond dans la foule...

Pendant ce temps Johan, qui erre tout seul dans le dédale des corridors, découvre un peu plus tard l'inconduite de sa mère qui est revenue dans sa chambre avec un inconnu. Esther, renseignée par son neveu, exaspérée, raille Anna. Celle-ci, décidée tout à coup d'échapper à l'emprise de sa soeur, rentre chez elle avec son fils et abandonne Esther mourante...

Comme pour la plupart des films de Bergman, *le Silence* se prête à diverses interprétations que l'auteur estime aussi valables les unes que les autres. Mais la seule beauté de ces «images de glace et de feu, scandaleuses et passionnantes», suffit à faire l'unanimité.

Télé-sélection
lundi 2, 21 h 00

«Banacek: Projet Phoenix»

A **Télé-sélection,** le lundi 2 mai à 21 heures, on proposera une autre enquête du fameux Banacek qui, à l'instar du Hercule Poirot d'Agatha Christie, réussit toujours à résoudre les plus indéchiffrables énigmes par le seul travail de ses «petites cellules grises».

Projet Phoenix, avec George Peppard dans le rôle principal, met en vedette Percy Rodriguez, Bert Cowy et William Windom.

Le prototype d'une automobile expérimentale que l'on transporte à Boston disparaît tout à coup mystérieusement en cours de route...

On fait donc appel à Banacek pour résoudre ce problème qui semble insoluble tant il y a peu d'indices susceptibles de servir de base à une enquête normale.

Banacek, qui doit découvrir tout d'abord le pourquoi et le comment de ce vol étrange, se rend compte dès le tout début de ses investigations que ceux qui devraient l'aider spontanément sont justement les personnes les plus réticentes face à ses questions.

En effet, le détective de la compagnie d'assurance, de même que le président et l'ingénieur de la firme victime du vol, sont loin d'être empressés à aider Banacek...

Banacek



Cinéma
vendredi 6, 23 h 05

«Les Oiseaux»

Alfred Hitchcock avait coutume de dire: «Je m'intéresse moins aux histoires qu'à la façon de les raconter.» Mais les fervents de ce grand cinéaste savent bien qu'il n'est pas seulement le «maître du suspense». La plupart de ses films, en effet, sont soignés, nerveux, et assez denses pour être entendus à différents niveaux.

Avec *les Oiseaux,* qui sera présenté au **Cinéma** du vendredi 6 mai à 23 h 05, Hitchcock a reussi un suspense plus habile que jamais, soutenu par une technique éblouissante.

Ce drame de terreur, interprété par Tippi Hedren, Rod Taylor, Jessica Tandy et Suzanne Pleshette, atteint parfois à une dimension cosmique, tant les oiseaux semblent y symboliser une inéluctable fatalité.

Mélanie Daniels, vendeuse dans un magasin d'oiseaux à San Francisco, ne peut s'empêcher de tomber amoureuse d'un jeune homme qui s'est pourtant montré sarcastique à son endroit. Sous un prétexte fallacieux, elle se rend chez ce Mitchel Brenner, à sa résidence de Bodega Bay.

Au cours de ce voyage, elle est d'abord attaquée, ce qui n'est pas normal, par une mouette... Un peu plus tard, d'autres oiseaux attaquent et tuent un fermier alors que, par ailleurs, des corbeaux s'en prennent à des écoliers.

Des oiseaux de toutes espèces attaquent ensuite d'autres gens, provoquent un incendie et sèment la panique dans le village et les environs. Comme ils semblent invincibles, tous les habitants de l'endroit fuient le, plus vite qu'ils le peuvent. Malheureusement, Mélanie, Mitch et les parents de celui-ci, au moment de partir à leur tour, s'aperçoivent que la maison est assiégée par des milliers d'oiseaux de toutes sortes...

■

Sexologie, contraception, homosexualité

Le **lundi 2 mai** à 13 h 35, **Femme d'aujourd'hui** présentera la troisième émission d'une série de quatre consacrées à la sexologie.

Trois thèmes feront alors l'objet de l'émission. Il sera d'abord question des *Résistances à la contraception*, avec le docteur Jacqueline Kahn Nathan, gynécologue de l'hôpital Necker à Paris; des *Résistances à la contraception chez les femmes demandant un avortement*, avec Christine Dressen, sociologue, et Françoise Jahandiez, psychologue; et, finalement des *Effets de la stérilisation sur la sexualité des femmes*, avec le docteur Wolf Eicher, gynécologue-obstétricien, professeur à l'Université de Munich, en Allemagne. Ces interviews ont été effectuées au Congrès international de sexologie qui avait lieu à Montréal récemment. Recherche et interviews: France L'Abbé; réalisation: Monique Renaud.

L'homosexualité féminine fera l'objet de l'émission entière, le **mardi 3 mai.**

Cinq ou six lesbiennes viendront témoigner des raisons de leur comportement, alléguant qu'elles considèrent leur état comme étant naturel et que la société est injustifiée d'entretenir divers préjugés à leur endroit.

Participeront également à l'émission les spécialistes suivants: le docteur Arlette Amyot-Legault; Danièle Desroches, psychologue attachée à l'Université Laval; le père Réjean Raymond, franciscain et psychologue, et Denise Goyette, fondatrice du Centre homophile de Québec.

Recherche et entrevues: France Nadeau; réalisateur: Pierre Duceppe.

Entre autres sujets, **Femme d'aujourd'hui** présentera, le **mercredi 4 mai,** une interview avec Mme Alex Pelletier, épouse de M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada à Paris, et une interview avec M. Michel Jobert, chef du Parti démocrate français.

Animatrice: Louise Arcand; recherche et interviews: Minou Petrowski; réalisateur: Jean-Guy Benjamin.

Deux sujets seront à l'affiche de l'émission du **vendredi 6 mai.** Tout d'abord: la chronique «Musiciens de chez nous» nous permettra de rencontrer Hélène Duval, organiste, titulaire des grandes orgues de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal. Le reportage a été réalisé à l'église Saint-Mathias de Westmount. Sur l'orgue baroque à traction mécanique de cette église, Hélène Dugal interprétera le premier mouvement du *Concerto no 2* de Bach-Vivaldi, un *Choral* de Pachelbel et la *Toccata dorienne* de Bach. Recherche et entrevue: Roberte Auclair. Suivra la chronique dite du «Restaurant exotique» qui nous fera visiter le restaurant suisse Le Guillaume-Tell. Entrevue: France Nadeau. La critique gastronomique Françoise Kayler donnera par la suite son impression de ce restaurant, en studio. Réalisation: Claude Routhier.

France Nadeau



Que devient le Guatemala depuis le tremblement de terre?

Le 4 février 1976, à 3 heures et deux minutes de la nuit, la terre a tremblé au Guatemala faisant, en trente secondes, 22,000 morts, 100,000 blessés et des dizaines de milliers d'orphelins. Tel a été le bilan de cette terrible catastrophe.

Le mouvement d'entraide et de fraternité humaine qu'a fait naître cette tragédie s'est-il envolé avec la poussière du tremblement de terre? Ou, au contraire, a-t-il été pour les Guatémaltèques une occasion de se prendre en charge et de rebâtir leur pays selon leurs désirs et leur créativité?

Une équipe de **Second regard** s'est rendue sur les lieux pour découvrir jusqu'à quel point ce petit pays de l'Amérique latine a réussi à se reconstruire sans cesser de produire, et à se prendre en main malgré une aide étrangère parfois trop propagandiste, voulant faire perdre aux Guatémaltèques l'identité héritée des anciens Mayas.

Julia Esquivel, chrétienne engagée, directrice de la revue «Dialogo», ainsi que Jean-Marie Paiement, prêtre canadien missionnaire au Guatemala depuis une quinzaine d'années, témoigneront de cette énergie farouche qu'a manifestée le peuple du Guatemala, à la suite de cette épreuve qui a affecté surtout les moins nantis.

Animateur: Jacques Houde; recherche et entrevues: Guy DeGagné; réalisation: Roger Barbeau.

Guy De Gagné



Jacques Houde



Les Métis au Manitoba

L'émission du Pont des arts du 15 avril, consacrée au Métis du Manitoba, annoncée dans le *Coup d'oeil* du 14 avril n'a pu être diffusée comme prévu. Elle sera diffusée vendredi le 29 avril, à 22h, dans le cadre de la série *Le pont des arts.*

COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

30 avril

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 MISHA LA BOULE
10:30 JOHN L'INTREPIDE
11:00 ENFANTS DU 47A
11:30 ES-TU D'ACCORD?
12:00 HEROS DU SAMEDI
13:00 LE XV11e SIECLE.
"LE RETROUVE"
13:15 BASEBALL
PARTIE DE LA NBC
LES ASTROS DE HOUSTON
vs
LES PIRATES DE PITTSBURGH
16:00 BAGATELLE
17:00 SPORTHEQUE
Compétitions olympiques
"VOLLEYBALL - HOMMES"
18:00 GENIES EN HERBE
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 COSMOS 1999
En vedette: Martin Landau, Barbara Bain et Barry Morce.
20:00 LES GRANDS FILMS
James Bond: 007 contre Dr No. Drame réalisé par Terence Young, avec Sean Connery, Ursula Andress et Joseph Wiseman. James Bond est envoyé à la Jamaïque pour y enquêter sur la mort d'un agent britannique. Aidé de son ami du FBI et d'un pêcheur noir, il réussit à découvrir l'île où se cache le Dr No. Ce dernier a mis au point un dispositif destiné à faire exploser en vol les fusées lancées du cap Canaveral (Brit. 62).
22:00 TERRE ET MOISSONS
L'évolution de l'agriculture dans les pays en voie de développement. 3e: «Le Riz et le blé». La nourriture de base de l'humanité. Commentateur: Gustave Larocque. Narrateur: Yvon Leblanc Réal.: Jean-Guy Landry.
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 LA POLITIQUE FEDERALE
Le Parti démocratique.
23:10 CINEMA
Hec Ramsey: le Mystère de la rose jaune. Western réalisé par Douglas Benton, avec Richard Boone, Rick Lenz et David Brian Ramsay est chargé de récupérer un faux cheque signé par le fils d'un homme très riche (USA 72)
24:45 CINE-NUIT
Esther et le roi. Drame réalisé par Raoul Walsh, avec Joan Collins, Richard Egan et Sergio Fantoni. Le roi des Perses, Assuérus, se cherche une nouvelle épouse. Esther, une jeune Juive, est emmenee au palais où son oncle est conseiller (It.-USA 60)

DIMANCHE

1er mai

9:00 WOODY LE PIC
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 BIBLE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 D'HIER A DEMAIN
14:00 UNIVERS DES SPORTS
15:30 HEURE DES QUILLES
16:30 MONDE EN LIBERTE
17:00 SECOND REGARD
"LE GUATEMALA, 1 AN APRES"
18:00 DECLIC
18:30 TELEJOURNAL
18:35 TELESCOPIE
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
Les demi-finales (3e). Commentateurs: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.
21:30 QUINZE ANS PLUS TARD
OU
S'IL N'Y A PAS DE HOCKEY
19:00 QUINZE ANS PLUS TARD
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Annie Cordy à l'Olympia. «Les Grands Moments du music-hall», avec Annie Cordy entourée du Grand Orchestre de l'Olympia, sous la direction de Jacques Lalue et des Ballets d'Arthur Plasschaert.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
Salomé de Richard Strauss. Avec l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir.: Karl Boehm. Solistes: Teresa Stratas, Astrid Vernay, Hans Beirer et Bernd Weikl. Salomé, fille d'Hérode, éprouve une violente passion pour le prophète Jean-Baptiste. Mais Hérode fait décapiter le prophète et tuer sa propre fille. Mise en scène: Goetz Friedrich.
22:30 TELEJOURNAL
22:45 SPORTS-DIMANCHE
23:00 CINE-CLUB
Le Silence. Drame réalisé par Ingmar Bergman, avec Ingrid Thulin, Gunnel Lindblom et Jorgem Lindstrom. A l'occasion d'un voyage, deux soeurs et l'enfant de l'une d'elles descendent dans un hôtel d'une ville inconnue. Une des deux soeurs, malade, exerce une emprise dominatrice sur l'autre. Celle-ci la fuit et sort dans la ville à la recherche d'aventures avec des hommes. L'enfant est témoin de inconduite de sa mère (Suéd 63) (sous-titré).

LUNDI

2 mai

9:25 THE SUNRUNNERS
9:45 CONTES DE LA RIVE
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 LA BONNE EQUIPE
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUHOURD'HUI
"LA SEXOLOGIE - LES RESISTANCES A LA CONTRACEPTION."
14:30 CINEMA
LE PRINTEMPS, L'AUTOMNE ET L'AMOUR - Comédie avec Fernandel.
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 VIE SECRETE DES ANIMAUX
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 DANIEL BOONE
20:00 Y A PAS DE PROBLEME
20:30 AVEC LE TEMPS
21:00 TELE-SELECTION
Banacek: Projet Phoenix. Policier réalisé par Richard T. Heffron, avec George Peppard, Peter Mark Richman et William Weldon. Le prototype d'une automobile révolutionnaire disparaît. Banacek est engagé par la compagnie d'assurance pour enquêter sur cette disparition invraisemblable (USA).
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Normand Harvey
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 AUX FRONTIERES DU POSSIBLE
Avec Pierre Vaneck, Elga Anderson, Roger Rudel et Jean-François Rémi. «Meurtres à distance». Un télépathe tente d'établir un système de télécommunications pour le compte de la marine française. Ses émetteurs et récepteurs consistent en des groupes de médiums installés les uns en Bretagne, les autres à des milliers de milles dans un sous-marin nucléaire.
24:05 CINEMA
Sept minutes pour mourir. Drame réalisé par Ramon Fernandez, avec Paul Stevens, Betsy Bell, Ruben Rojo et Nieves Navarro. Un agent secret est chargé d'enquêter sur la mort d'un collègue, victime d'un attentat à Hong Kong alors qu'il se trouvait en possession de documents pouvant compromettre la sécurité des espions américains en Chine (Esp.-it. 68).

MARDI

3 mai

9:30 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 CONTES DE LA RIVE
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 FRANCIS AUX PARADIS PERDUS
12:00 DANSE SUR UN ARC-EN-CIEL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
CHRONIQUE D'UN BOUFFON
(comédie d'origine Tchèque)
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 NANNY
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 SOIREE DU HOCKEY
21:30 MONDE DE DISNEY
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 RENCONTRES
Invité: Roger Mehl, théologien protestant (1re de 2). «Pourquoi les chrétiens sont-ils divisés?» Ce protestant convaincu est intéressé par l'influence du Concile Vatican II sur tous les chrétiens. Interviewer: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
La chanteuse française Mireille se raconte (1re de 4). Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA
Dérapage contrôlé. Policier réalisé par Luciano Ercoli, avec Giuliano Gemma, Susan Scott, Venantino Venantini, Michael Forrest, Stella Carnacina, Mario Erpichini et Glauco Onorato. Soupçonné du meurtre de sa maîtresse, un pilote de courses s'évade de prison et entreprend sa propre enquête. Il cherche à retrouver son automobile disparue où se trouve une valise oubliée là par la victime (It. 73).

MERCREDI

4 mai

9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 CONTES DE LA RIVE
10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA PETITE SEMAINE
19:30 BASEBALL
Commentateur: Guy Ferron
22:00 FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREUX
Avec le Pasadena Roof Orchestra; Stuff; Art Blakey's Jazz Messengers, et le Trio J. Yamashita.
ou
LE TRAVAIL A LA CHAINE
Animateur: Serge Laprade, avec Jacques Houde. Scripteur et recherchiste: Michel Dudragne. Réal.: Lisette LeRoyer.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 REFLETS D'UN PAYS
De Rouyn. «Beat», expérience cinématographique de jeunes Abitibiens. — Entrevue avec Ann Bilodeau, artisan; l'importance du contact avec la matière. — Pierre Bélanger, éleveur de bisons. Comment apprêter cette viande; la vie d'un éleveur de bisons. Rech.: Andrée Barrette. Anim.: Lucie Berthiaume. Réal.: Marcel Garneau.
24:00 CINEMA●
L'Avventura. Drame réalisé par Antonioni, avec Gabriele Ferzetti, Monica Vitti et Lea Massari: La maîtresse d'un jeune architecte disparaît, lors d'une excursion. Au cours des recherches, l'architecte et une amie de la disparue sont attirés l'un vers l'autre (It. 60).

JEUDI

5 mai

9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 CONTES DE LA RIVE
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
LE BONHEUR DANS 20 ANS
16:00 BOBINO
16:30 FANFRELUCHE
17:00 MOHICANS DE PARIS
17:30 HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 CE SOIR: National
19:30 GRAND-PAPA
20:00 LES GRANDS FILMS
Le Dernier Train du Katanga. Drame réalisé par Jack Cardiff, avec Rod Taylor, Jim Brown et Peter Carsten. Deux mercenaires prennent la tête d'un commando congolais pour aller au secours des habitants d'un village aux mains des rebelles et pour récupérer une fortune en diamants (Brit. 67).
22:00 TERRE ET MOISSONS
L'évolution de l'agriculture dans les pays en voie de développement. 4e: «Le Maïs et les plantes vivrières». Recherches en vue d'améliorer la production de ces aliments. Commentateur: Gustave Larocque. Narrateur: Yvon Leblanc. Réal.: Jean-Guy Landry.
ou
17:30 CE SOIR: National
18:00 CE SOIR: Local
19:00 HOCKEY
21:30 HAROLD LLOYD
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 MESDAMES ET MESSIEURS...
Emission de variétés animée par René Homier-Roy. Recherches et coanimatrice: Marie Perreault. Réal.: Maurice Dubois.
24:05 BRIGADE SPECIALE
Série policière réalisée par William Brayne, avec George Sewell, Garfield Morgan et Sheila Brownrigg. «Les Soldats de Londres». Une femme aperçoit une arme dans le sac de voyage d'un homme qui arrive de Beyrouth. Il s'agit d'un aventurier raciste impitoyable.
CBFT—TELEJOURNAL (MONTREAL)

VENDREDI

6 mai

9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 CONTES DE LA RIVE
10:00 TAM TAM
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 GRANDEUR NATURE
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 HISTOIRES SANS PAROLES
12:00 POLY EN TUNISIE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 EMISSION SCOLAIRE
CADET ROUSSELLE
film d'aventures avec Bourvil et Dany Robin
15:05 FEMME D'AUJOURD'HUI
16:00 BOBINO
16:30 SOL ET GOBELET
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LES PIERRAFEU
19:30 MARCUS WELBY, M.D.
«Obsession». Attaquée par un maniaque, une jeune professeur de piano subit un blocage psychologique. Sa santé décline et elle est sujette à des hallucinations qui la conduisent au seuil de la folie.
20:30 LE 60
Animateur: André Payette
21:30 RUE DES PIGNONS
Téléroman de Mia Morisset. Avec Claude Préfontaine, Marthe Choquette, Hubert Loiselle, Lisette Guertin, Eric Gaudry, Guy Nadon, Reine France, Nicole Leblanc, J.-Léo Gagnon et Rolland Bédard. Anatole a un malaise au magasin et l'abbé Dorval ne semble pas en très bonne forme. Paulette et Rolland se disputent Réal.: Yvon Trudel.
22:00 SCIENCE-REALITE
Animateur: Joël Le Bigot. Analyste: Fernand Seguin. Réal Fernande Chouinard et Thérèse Patry.
22:30 TELEJOURNAL
22:55 NOUVELLES DU SPORT
23:05 CINEMA
Les Oiseaux. Drame d'horreur réalisé par Alfred Hitchcock,
1:00 CINE-NUIT
LA VERITE SUR L'IMAGINAIRE
PASSION D'UN INCONNU
Drame relatant les derniers jours du Christ.
Textes de l'Evangile lus par des comédiens.

(1) TEXTE... (suite)

3) Déclarerait que les commissions scolaires devraient prendre les mesures nécessaires pour la création d'écoles françaises et d'écoles d'immersion lorsque les parents le demandent et qu'il est démontré que telles écoles peuvent être viables. Les normes à être utilisées pour déterminer la viabilité de telles écoles devraient être les mêmes que celles qui sont utilisées dans le cas des écoles de langue anglaise au Manitoba.

4) Annoncerait la création d'une commission des droits de la langue, qui entendrait les appels et recevrait les demandes d'avis et d'assistance de la part des commissions scolaires ou des groupes de parents sur les questions relatives aux droits linguistiques reconnus par la Loi 113.

Dans une autre partie de son allocution, Monsieur Desjardins déclarait:

"Le gouvernement vous donnera les moyens, les programmes, les cours, mais le tout ne se complètera que lorsque l'ensemble des francophones le désireront, le demanderont".

Aujourd'hui, "l'ensemble des francophones", représentés par tous les organismes ici présents, "le désirent et le demandent".■

(3) TEXTE... (suite)

Dans toutes les activités culturelles, le gouvernement a pour politique d'insister pour que les communautés fassent elles-mêmes quelques efforts afin de permettre le fonctionnement de ces activités au niveau désiré. En ce qui concerne le Centre Culturel, je suis avisé que très peu de collectes de fonds ont été effectuées dans la communauté en vue d'aider au financement assuré par le Canada et le Manitoba.

Il conviendra peut-être également de revoir brièvement vos commentaires relatifs au bilinguisme et aux Statuts de la Province du Manitoba.

Cependant, il se peut que la principale partie de notre réunion soit consacrée à la Loi 113 et à l'éducation française dans notre province. Un communiqué émis récemment par le Ministre de l'Education au sujet des questions que vous soulevez relativement à l'enseignement des langues dans nos écoles est ci-joint pour votre information.

A ce propos, votre allusion à l'école Taché me rend perplexe, car au moment des incidents, on m'avait nettement fait entendre que les représentants de la communauté francophone insistaient pour que la province s'abstienne d'intervenir pour ne pas porter atteinte à l'autonomie de la Commission scolaire.

Il y aura certainement plusieurs autres points que mes ministres et moi voudrons traiter et je suppose que de votre côté, vous aimerez faire de même. Je suis malheureusement conscient des inégalités sérieuses qui existaient dans notre système d'éducation avant 1969, mais bien que la Loi 113 ait été adoptée, un consensus est nécessaire pour instituer des programmes viables. Si l'on veut arriver à un tel accord, les personnes responsables dans la communauté franco-manitobaine doivent insister pour qu'un dialogue constructif s'établisse et de plus, ce consensus est indispensable si la communauté franco-manitobaine tient à réaliser ses objectifs culturels si appréciables, sans devenir la victime de divisions irrationnelles et ruineuses. La Loi 113 a donné à la population les outils nécessaires pour atteindre ses buts et si l'absence de l'esprit de coopération et de bonne volonté met obstacle à l'accomplissement de cette tâche, la communauté franco-manitobaine n'aura qu'à s'en prendre à elle-même.

Au plaisir de vous rencontrer à 15h00, vendredi prochain.

le Premier Ministre,

Edward Schreyer

(4) TEXTE... (suite)

pour que cette audience d'aujourd'hui soit des plus fructueuses.

Vous ne devez pas ignorer que la Société Franco-Manitobaine tiendra ses assises annuelles dans deux jours. Nous avons l'intention d'exposer clairement lors de cette rencontre les raisons qui ont obligé les présidents à refuser de répondre à votre invitation à les rencontrer et informer les membres de la communauté francophone sur la façon dont on les traite et on les considère. De cette consultation ressortiront certainement des éléments qui dicteront une ligne de conduite en ce qui concerne les rapports futurs entre notre communauté et votre Gouvernement. Le seul fait de ne constater que les dissensions et le manque d'unanimité dans un groupe pour douter de sa valeur ne relève pas du plus haut esprit social. Ce n'est pas là pourtant un critère d'harmonie si l'on en juge par ce qui se passe dans certains groupes, qu'ils soient politiques ou sociaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations distinguées.

Gérard Archambault,
Président.

Copie à: Monsieur Ian Turnbull, Ministre de l'Education
Monsieur Laurent Desjardins, Ministre de la Santé et du développement social
Monsieur René Toupin, Ministre du Développement coopératif
Monsieur Ben Hanuschak, Ministre du Tourisme, des loisirs et des affaires culturelles.

Thompson



La semaine franco-manitobaine a débuté samedi le 26 mars par une exposition de couture, tricot, peinture et de cuir au Centre d'Achats "The City Center Mall". Ce fut bien apprécié par les gens de Thompson qui pouvaient avoir plus de renseignements sur la culture française.

Le lundi 28 mars nous transférions notre exposition au Centre multiculturel pour une semaine entière. Le mardi, le journal de Thompson "The Thompson Citizen" vint faire un reportage sur la semaine franco-manitobaine. Le mercredi eut lieu au Centre multi-culturel une discussion sur la culture française. Le vendredi soir le tout se terminait par un spectacle d'enfants. Ils ont chanté les chansons suivantes: "Frère Jacques", "Au Clair de la Lune", "Savez-vous planter des choux?", etc.

Une jeune organiste nous a fait le plaisir d'interpréter 3 de ses pièces. 3 ballerines ont déployé devant nous leur savoir-faire. Une jeune fille exécuta quelques danses à claquettes.

Nous eûmes comme invité M. Roverselli de Montréal, représentant des livres Grolier.

Un buffet fut servi pour terminer la soirée. Cette semaine franco-manitobaine fut une grande réussite.

Ici sur la photo nous vous montrons l'exposition: sur l'autre les enfants qui ont participé au spectacle; de gauche à droite sur la rangée arrière: 1ère rangée: Serge Parent, Brenda Prystupa, Patrick Oakes; 2e rangée: Stephen Bertrand, Sara Lines, Sandra Landers, Sheryl Bereniwski, Elaine Laforge, Nancy Janelle; 3e rangée: Fanie Bertrand, Sandy Laforge. L'organiste: Anie Landers. Danseuse à claquettes: Claude Arsenault.

Le Comité Culturel
Franco-Manitobain
de Thompson
Pauline Janelle

Nécrologie

SOEUR SAINT-ISIDORE
(née ALMA MOQUIN)

Le 21 avril 1977 est décédée paisiblement à la Maison Mère des Soeurs Missionnaires Oblates de Saint-Boniface, Soeur M.-Saint-Isidore, âgée de 87 ans et dans sa 65e année de vie religieuse. Elle était originaire de Saint-Joseph, Manitoba.

Des prières furent récitées le dimanche soir dans la Chapelle Funéraire Philip Coutu, 156, rue Marion, ainsi que le lundi 25 avril, à 10h a.m., en la chapelle de la Maison Mère des Soeurs Oblates, 601, rue Aulneau. La messe des funérailles fut célébrée à 7h 30 p.m. le même jour en la chapelle de la Maison Mère.

Soeur Saint-Isidore laisse dans le deuil une soeur, Mme Rosa Bouchard de Saint-Boniface, ainsi que de nombreux neveux et nièces.

La Chapelle Funéraire Philip Coutu était en charge des arrangements.

REMERCIEMENTS

Les familles Martel, Piédalue et Prieur désirent remercier le Père E. Raimbault, curé de la paroisse Sainte-Famille, pour sa grande générosité, les Dames de la paroisse ci-dessus mentionnée pour service de goûter et café offert à la famille et aux amis, ainsi que le Père Bernard Bélanger qui assista le Père Raimbault à la cérémonie funéraire.

■

AVIS DE DÉCÈS, ETC.

LA LIBERTÉ accepte pour publication des avis de naissance, de mariage, de décès, d'anniversaires au tarif de 25 sous la ligne agate et de $5 par photo. Ces avis doivent nous être adressés par écrit et nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU WILFRID DUVAL, du village de Sainte-Agathe, au Manitoba, retiré, décédé.
TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude de la soussignée, 133 baie Sweetwater, Saint-Boniface, Manitoba R2J 3G4, le ou avant le 7 juin, 1977.
DATÉ à Saint-Boniface, au Manitoba ce 19e jour d'avril 1977.

LEA DUVAL
Procureur de la succession.

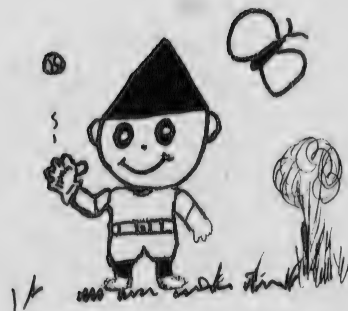
EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU EVA CARRIÈRE, de la paroisse d'Otterburne, au Manitoba, veuve de feu Ovila Carrière, de la même place, fermier, décédé.
TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 200, 170 rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 30 mai, A.D. 1977.
DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 20e jour d'avril, 1977.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

La Page de Bicolo ...

J'ai commencé à m'entraîner pour le grand tournoi de balle molle. Viens avec moi !!

Bicolo !





IMPORTANT

N'oublie pas le grand concours du printemps. Regarde bien la page du 14 avril.



LE PRINTEMPS

COURRIER

Cher Bicolo,

Merci beaucoup pour le beau bouffon et la belle épinglette.

De Gisèle et Jeanne Grégoire
Lorette, Manitoba

Cher Bicolo,

Je te remercie de la T-Shirt que tu m'as envoyée. J'aime bien la page de Bicolo.

Dominique Nayet
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba

4026 Daniel DeMaré, Somerset
4027 Anne Landry, Saint-Boniface
4028 Nicole Bosc, Saint-Norbert
4029 Rachel Drancé, Saint-Boniface
4030 Roger Maguet, Sainte-Rose-du-Lac
4031 Julie Legal, Sainte-Anne
4032 Normand Bédard, Saint-Boniface
4033 Brian Martel, Saint-Pierre-Jolys
4034 Suzanne Dumais, Saint-Vital

Cher Bicolo,

Salut Bicolo! Ma classe voudrait savoir si tu pourrais mettre plus de recettes métriques dans la page. Ca nous ferait plaisir. Merci.

Sincèrement,

Lynne Brisson
La Broquerie, Manitoba

Chère Lynne,

Je vais certainement essayer d'en trouver. . . Je lance un appel à mes amis. Si vous avez des recettes avec les mesures métriques, je serai heureux de les mettre dans la page.

Salut!

Bicolo

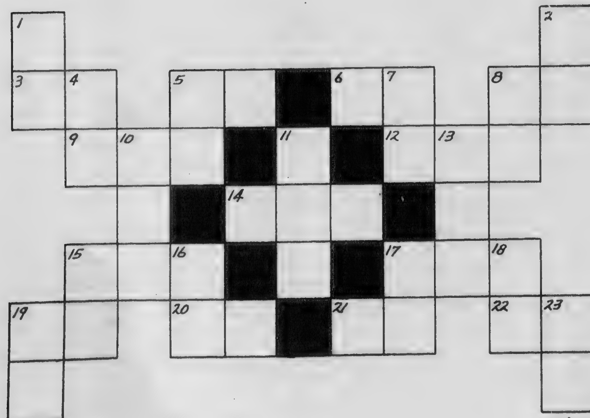
CASSE-TÊTE

Vertical

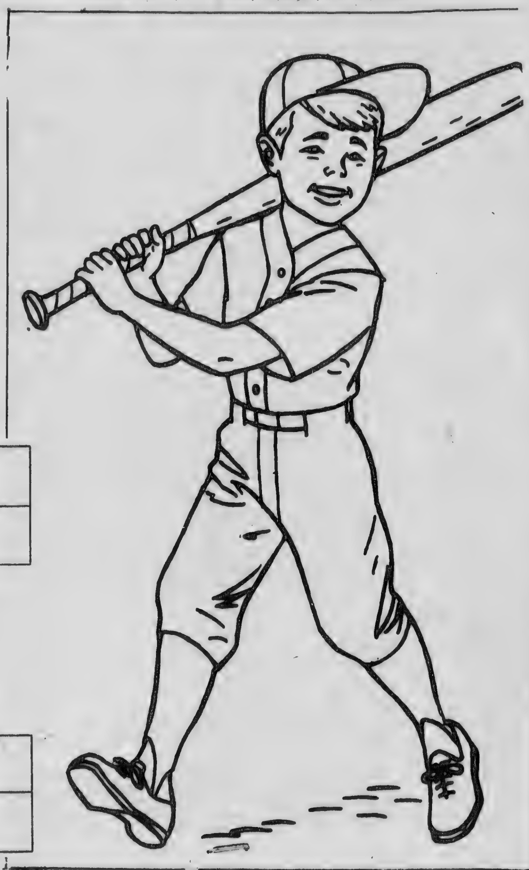
3. 5 + 5 + 1
5. 1 + 9 + 2
6. 10 + 1 + 1
8. 4 + 10 + 3
9. 100 + 10 + 5
12. 3 + 20 + 100
14. 100 + 100 + 100
15. 100 + 2 + 3
17. 100 + 4 + 2
19. 4 + 4 + 4
20. 10 + 2 + 1
21. 6 + 4 + 6
22. 9 + 1 + 7

Horizontal

1. 4 + 4 + 3
2. 8 + 9 + 0
4. 2 + 5 + 4
5. 5 + 5 + 5
7. 10 + 10 + 1
8. 3 + 3 + 7
10. 100 + 5 + 5
11. 200 + 100 + 100
13. 100 + 99 - +1
15. 6 + 4 + 2
16. 50 + 0 + 1
17. 10 + 5 + 1
18. 0 + 60 + 1
19. 3 + 3 + 4
23. 70 + 1 + 1



Colorie Jean qui est à sa première partie de balle molle.

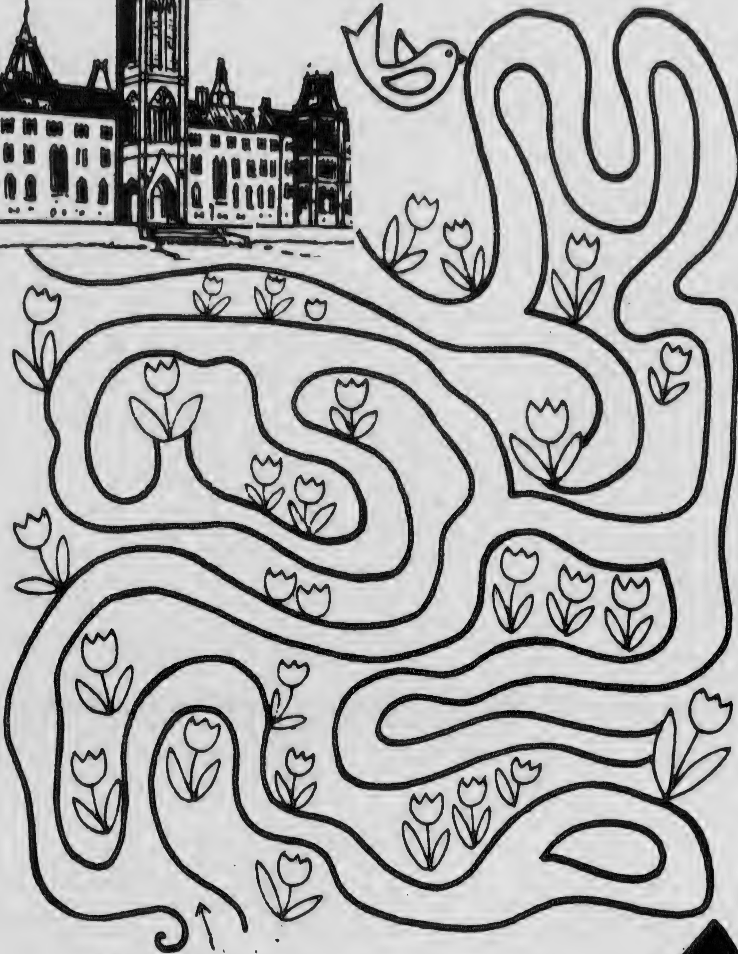




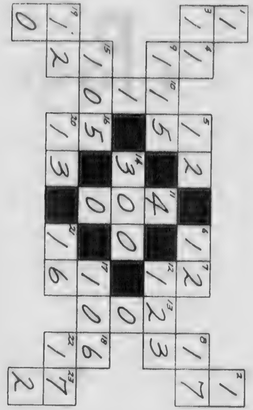
LES TULIPES

Au mois d'avril, Ottawa devient la ville des tulipes! Il y a des milliers de tulipes sur les collines entourant les bâtisses du Parlement canadien.

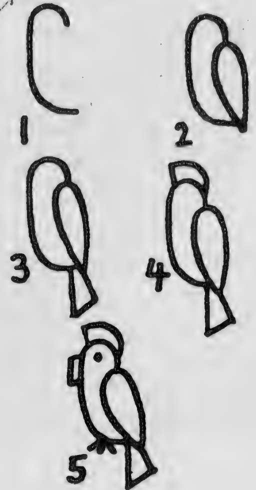
Essaie de te rendre au Parlement sans piétiner les tulipes. Quel sentier prendras-tu?



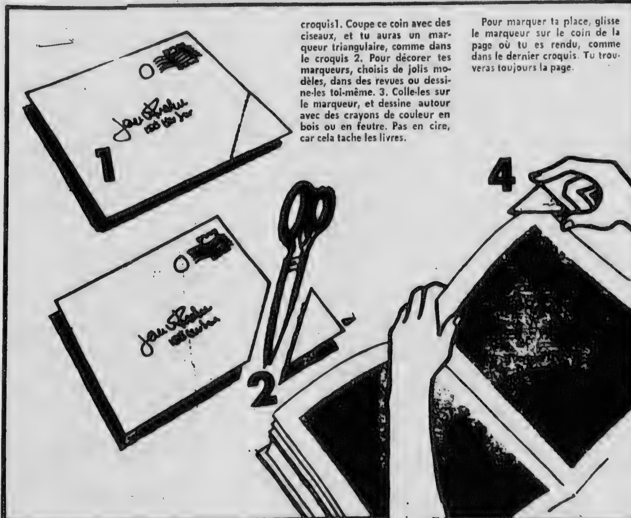
commence ici



Dessine un bel oiseau



Fabrique-toi un joli signet pour ton livre favori. . .



croquis1. Coupe ce coin avec des ciseaux, et tu auras un marqueur triangulaire, comme dans le croquis 2. Pour décorer tes marqueurs, choisis de jolis modèles, dans des revues ou dessine-les toi-même. 3. Colle-les sur le marqueur, et dessine autour avec des crayons de couleur en bois ou en feutre. Pas en cire, car cela tache les livres.

Pour marquer ta place, glisse le marqueur sur le coin de la page où tu es rendu, comme dans le dernier croquis. Tu trouveras toujours la page.

ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.



Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

____

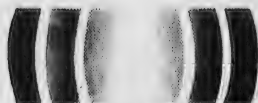
Code postal: ____________________

Ville: ____________________

Age: __________ Grade: __________

1035 Nicole Petit, Ile-des-Chênes
1036 Monique Robitaille, N.-D.-de-Lourdes
1037 Jocelyn Pauthus, N.-D.-de-Lourdes
1038 Anita Beaudette, Saint-Jean-Baptiste
1039 Michele Candaele, Saint-Boniface
1040 Louise Arnal, Westdale
1041 Joël Gagné, Saint-Pierre-Jolys
1042 Aurèle Courcelles, Sainte-Agathe
1043 Ronald Courcelles, Sainte-Agathe
1044 Lise Roy, Saint-Pierre-Jolys
1045 Lise Labossière, Saint-Boniface
1046 Michelle Moreau, Sainte-Anne
1047 Guy Bédard, Saint-Boniface
1048 Howard Bruce, Saint-Laurent
1049 Simone Labossière, Saint-Boniface
1050 Jacqueline Lussier, Morris

MEMBRE GAGNANT
No 66
— René Vielfaure,
Lorette, Manitoba
R0A 0Y0
12 ans



LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

[annonce payée]

340, boulevard Provencher
Téléphone: 233-8972

Ce programme paraîtra régulièrement à la fin de chaque mois dans LA LIBERTÉ. Les groupes ou associations intéressés à y faire paraître l'horaire de leurs activités culturelles ou récréatives peuvent communiquer au C.C.F.M. avec Pauline Hince tél.: 233-8972.

CULTURE ET LOISIRS

MAI

PROGRAMME PRÉPARÉ PAR LE CCFM

AU CENTRE



AVEC ET SANS DÉTOURS — 5 - 6 - 7 mai

Une réalisation de Jacqueline Blay, François Coquereau et Mark Kolt en collaboration avec le C.C.F.M., le Cercle Molière, Le 100 NONS et Les Blés au Vent. Une production entièrement franco-manitobaine; chants, danses, comédie à deux facettes - côté comique et côté sérieux. Une présentation ni folklorique, ni théâtrale, mais une réalité vue et chantée par des jeunes franco-manitobains.

En la Salle Pauline-Boutal au C.C.F.M. — Billets: $3.50.

FESTIVAL THÉÂTRE JEUNESSE — 12 - 13 mai

Cette année, 13 pièces seront présentées par de jeunes artistes franco-manitobains, représentant 10 écoles de diverses régions.

JOURNÉE DES JEUNES — 14 mai

9h30 — 15h30 au C.C.F.M.
Enfants: $1.00 — famille: $3.00 — Apportez votre lunch!

SEMI-FINALE DU FESTIVAL BACH — 14 - 15 mai

Ça promet d'être intéressant. Venez en grand nombre!

20h00 au C.C.F.M. — Billets en vente au guichet C.C.F.M. - $2.00

L'ÉCOLE DE DANSE CLASSIQUE — 15 mai

présente "L'Arrivée des Pionniers"
Dimanche, le 15 mai à 14h30, Salle Pauline-Boutal.
Entrée gratuite — corbeille à la porte. Tous sont bienvenus!

DISCOTHÈQUE — 27 mai

musique: M & M Sound
20h30
Petite salle de spectacle
Billets: $2.00 — en vente au guichet C.C.F.M.

FILM — 28 mai

"Aladin et la lampe merveilleuse", pour jeunes de 5 ans et plus.
Au C.C.F.M. — 14h00 — Billets: $1.00

BALLON-VOLANT — 5 - 9 - 26 mai

gymnase du C.C.F.M. — 19h00

À L'EXTÉRIEUR

A LAURIER — 6 mai

Soirée variété avec artistes locaux
20h au centre communautaire de Laurier
Adultes: $2.00 — Etudiants: $1.00 — Enfants: 50c — Prix du billet pour une famille: $6.00

A SAINT-ADOLPHE — 7 - 8 mai

Mélo-Mani
Venez toute la famille chanter et célébrer "La Fête des Mères."
Participants: Adultes, étudiants et enfants (6 ans et plus). Garderie: 5 ans et moins.

A THOMPSON — 18 mai

Réunion annuelle du Comité culturel au centre récréatif
20h00

A SAINTE-ANNE — 14 - 15 mai

Cours de cuisine continentale sera donné par Louis et Denise Ferguson, dans la classe d'art culinaire de l'école de Sainte-Anne samedi, de 10h au souper, dimanche, de midi au souper
Le dîner de samedi et les soupers de samedi et dimanche sont inclus dans ce cours. Frais d'inscription: $25.00

Ce cours est offert à tous, hommes et femmes.

Pour s'inscrire ou pour plus d'information, communiquez avec Yvonne Freynet au 422-5360 ou Denise Bernardin, au 422-5504.

NOUVEL EXÉCUTIF DU CENTRE CULTUREL SABOURIN ET DU COMITÉ CULTUREL DE SAINT-PIERRE-JOLYS

Président	Fernand Robidoux
Vice-présidente	Béatrice Bohémier
Conseillers	Gérard Curé
	Lucile Carrière
	René Gobeil
	Nicole Gagné
	Henri Desharnais
Secrétaire	Anne-Marie Roy
Directeur-animateur	Marcel Côté

RENCONTRES DES COMITÉS CULTURELS AVEC LA NOUVELLE ANIMATRICE EXTERNE PAULINE HINCE

5 mai — La Broquerie, 19h30
10 mai — Saint-Pierre-Jolys, 20h00
11 mai — Lorette, 19h30
12 mai — Saint-Adolphe, 19h30
18 mai — Thompson, 20h00
19 mai — Ile-des-Chênes, 20h00
25 mai — Saint-Lazare, 20h00
26 mai — Sainte-Rose, 14h30
26 mai — Laurier, 19h30
27 mai — Dauphin, 19h30



LE NOUVEAU RÉSEAU PRÉSENTE

MAI

- **2 - 3 - 4** — Les mensonges que mon père me contait (ST-PIERRE) (version française de Lies My Father Told Me)
- **5 - 6 - 7** — Les mensonges que mon père me contait (WINNIPEG)
- **9 - 10 - 11** — Ti-Mine, Bernie pis la gang. . . (ST-PIERRE)
- **16 - 17 - 18** — L'Horoscope d'Élise (ST-PIERRE)
- **19 - 20 - 21** — L'Horoscope d'Élise (WINNIPEG)



MINORITÉS...

(suite)

ment élu le 15 novembre se situe dans une continuité logique et parfaitement conforme à notre histoire. Les Québécois, ceux des générations passées comme ceux des générations récentes, ont toujours voulu être maîtres chez eux. Ceux qui nous ont précédé ont lutté à leur façon. Avec d'autres moyens, nous ne faisons aujourd'hui que continuer la tâche commencée. On ne peut pas nous reprocher de ne pas être fidèles à nous-mêmes.

Les francophones hors Québec sont aussi des gens fidèles à eux-mêmes et qui ont peut-être plus de mérite à l'être que les québécois. Comparés aux nôtres, leurs problèmes sont encore plus complexes, plus ardus, plus quotidiens. Vous vivez dans un milieu plus assimilateur que le nôtre et aussi dans un milieu que l'histoire et la démographie rendent moins propices à une affirmation collective. Cela, vous le savez et nous le savons. Mais je vois une sorte de témoignage dans le fait même que je puisse encore aujourd'hui m'adresser en français à un groupe de compatriotes aussi géographiquement éloignés de nous que vous l'êtes. Je ne dirais pas, pour me conformer à la formule courante, que cela autorise tous les espoirs. Dans le monde où nous vivons, il n'y a jamais aucun Espoir qui soit autorisé de lui-même. Il dépend toujours de quelqu'un. Votre Espoir, ici, dépend de vous. **Et de vous d'abord.** C'est votre propre volonté qui importe le plus.

Nous aussi, au Québec, nous avons notre Espoir. C'est à cause de lui que nous avons été élus. C'est pour le réaliser que nous travaillons. Notre tâche, comme la vôtre, est et demeurera difficile. Nous nous y attendons. Vous savez déjà, par expérience, que vous devez aussi vous y attendre. Il nous a fallu et il nous faudra, à nous tous, de la persévérande, de l'imagination et aussi, par moments, du courage.

Il ne m'appartient pas de vous indiquer ce que vous avez à faire, ni comment le faire. Mais, essentiellement, ce que je suis venu vous dire aujourd'hui, c'est que vous n'êtes pas seuls. ■



Appel de candidatures mixtes



Fonction publique Canada
Public Service Canada

Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)

AGENT SUPÉRIEUR DES PROJETS

Traitement : $22 954 à $26 041
No de référence : 7-A-P-003 (70)

Dans le cadre de ses efforts, pour appuyer les opérations du gouvernement canadien à l'étranger, le ministère des Affaires extérieures recherche un(e) spécialiste dans le domaine des immeubles résidentiels et à bureaux.

Fonctions

Le titulaire aura la responsabilité de gérer des projets de logement à l'étranger et d'en définir les exigences; de procéder à l'acquisition de biens immobiliers en négociant les contrats d'achat ou les baux; de concevoir les plans d'étages et d'établir les devis en vue de l'aménagement et de la réfection d'immeubles; d'élaborer et d'administrer des contrats de façon à en assurer la réalisation dans les limites budgétaires et les délais convenus.

Conditions de candidature

Doit être détenteur d'un grade ou d'un diplôme en architecture ou en génie décerné par une université ou un institut technologique reconnu et posséder une expérience manifeste dans les fonctions susmentionnées. Doit faire preuve d'aptitudes à communiquer et à négocier. Le titulaire doit pouvoir assumer d'importantes responsabilités alors qu'il est seul sur place au cours de fréquents voyages à l'étranger. Les candidats choisis doivent également satisfaire aux exigences en matière de santé et de sécurité.

Exigences linguistiques

La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, - et le faire parvenir à :

Commission de la fonction publique du Canada
Pièce 1725, Tour Ouest
L'Esplanade Laurier
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite: le 12 mai 1977
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada — **Canada Manpower Centre**

283, avenue Taché

8239 - **Commis de bureau** - Salaire à négocier. Dactylo 40 à 45 mots-minute. Doit fournir sa propre voiture. Emploi à mi-temps, les après-midi seulement. Fonctions telles que requises.

8233 - **Chauffeur de camion.** $200.00 par semaine. Six mois d'expérience minimum. Permis de conduire 1ère classe. Livraison dans la ville.

8240 - **Conducteur de niveleuse.** Salaire à négocier. Expérience requise. On doit conduire une niveleuse 12 ou 14 E dans la construction de voies publiques.

8242 - **Régleur conducteur de machines outils.** Salaire: $6.80 de l'heure. Doit être certifié au Manitoba et au niveau de compagnon. On demande un résumé.

8241 - **Commis boucher.** Salaire: $4.00 de l'heure. Emploi permanent. Expérience requise. Jours de congé les lundis et mardis.

ON DEMANDE

Compagnie située centre Saint-Boniface demande opératrice d'expérience pour la machine à comptabilité NCR 36. Le candidat doit aussi pouvoir taper 50 mots à la minute et faire les calculs des factures. Doit être bilingue.

Signalez 247-8931 et demandez le gér[ant]

LA DIVISION SCOLAIRE LA MONTAGNE NO 28

INVITE DES CANDIDATURES AUX POSTES SUIVANTS:

DIRECTEUR(TRICE)

Ecole élémentaire de Notre-Dame-de-Lourdes.
Maternelle à VI. 180 élèves, 8 professeurs.

PROFESSEURS

Notre-Dame élémentaire. Un, mi-temps, grade II.
Un, grade VI.

Complexe scolaire de Saint-Claude.
Un, mi-temps, maternelle.
Un professeur de ressources
Un, classe spéciale.
Un français IX à XII.

Dandurand élémentaire (Haywood).
Un, I - II combinés (12 élèves).

Ecole française de Saint-Léon.
Directeur(trice).
Grades VII et VIII combinés (19 élèves).
Un, I - II combinés (14 élèves).
Un, III - IV combinés (17 élèves).
Un, V - VI combinés (15 élèves).

Institut collégial de Somerset.
Un, VII - IX French et anglais.

Institut collégial de Notre-Dame.
Un, mi-temps, français.

Toutes les formules d'offres de service doivent être adressées au:

Directeur Général
Division scolaire La Montagne
Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba
R0G 1M0

Tél.: 248-2228 ou (Rés.) 744-2083

LA DIVISION SCOLA[I]RE DE NORWOOD

Demande pour septembre 1977
A l'école Précieux-Sang
Des professeurs de sciences pour les niveaux de la 7e à la 12e année.
Faire parvenir votre offre de services votre curriculum vitae à:

Le Directeur
Ecole Précieux-Sang
209, rue Kenny
Saint-Boniface
R2H 2E5

LA DIVISION SCOLAIR[E] DE TRANSCONA SPRINGF[I]ELD

DEMANDE POUR SEPTEMBRE 1977 À L'ÉCOL[E] [C]ENTRALE

- un(e) enseignant(e) en 8e année
- un professeur de musique

Doit être bilingue
Faire parvenir votre offre de service avec curriculum vitae à

Mme Florence Rochon
760 est, avenue Kildare
Transcona, Man. R2C 3Z4
Téléphone: 224-1271

à vendre

VENTE PRIVÉE À ST-NORBERT - Bungalow, 3 chambres à coucher, salon, cuisine, soubassement fini avec chambre supplémentaire. Grand lot 60 x 165. Garage. Composer 269-3179.
3-741-5 C

A VENDRE - Voiture "Ventura II" - 307 - Automatique. Nouveaux pneus, radio. Composer 233-5594 ou 233-6869.
2-731-JNO

A VENDRE - Grande maison de 9 pièces à St-Jean-Baptiste, Man. Grand soubassement - garage - grand jardin. Au centre de tout: magasins - banque - église, etc. Composer 737-2271 ou 737-2267; après 5 heures 737-2273.
4-748-6 C

A VENDRE - Maison mobile "Viscount" 1974 - 14' x 70'. 3 chambres à coucher. Réservoir à combustible de 250 gallons inclus. Installée sur des blocs. Bordure (skirting). Portique 18' x 14'. Située dans "Ile-des-Chênes Trailer Park". Composer 1-878-3406.

A VENDRE - Maison à St-Boniface - Lot: 40 x 120. 2 chambres à coucher, sous-sol fini, tapis, garage, clôture, remise à outils, rideaux, réfrigérateur, cuisinière (3½ ans), machine à laver et sécheuse Inglis. Composer 247-8241 après 4 heures, ou 985-2858 aux heures de travail.
4-751-6C

A VENDRE - Automobile Renault 12 - 1974 - 27,000 milles. En très bon état. Radio AM-FM avec cassette. Doit être vendue immédiatement, propriétaire devant quitter la ville. Composer 247-9124 après 6 heures.
46-680-JNO

À VENDRE - La Broquerie, rue principale. Maison 3 chambres à coucher. Salle à toutes fins. Garage attenant. Grand lot 80 x 200. Composer 422-8106 Ste-Anne, Man.
2-729-JNO

VENTE GIGANTESQUE DE DEBARRAS samedi et dimanche 30 avril et 1er mai de 10h a.m. à 5h p.m. Meubles, articles ménagers, objets divers, vêtements, plantes, jouets, bicyclettes, outils et bijoux. Tout doit être vendu. 47, rue Lancaster, Tuxedo.
4-744-4 C

à louer

A LOUER - Chambre meublée. Entrée et salle de bains privées. Bonnes références requises. Composer 334-3613 ou 233-6697.
3-737-JN0

A LOUER - Rue Aulneau - Appartement de 3 pièces. Entrée et salles de bains privées. Complètement rénové. Idéal pour personnes d'âge moyen. Composer 233-7774.
3-739-JN0

A LOUER - Rue St-Jean-Baptiste - Garçonnière (Bachelor suite) meublée. Dame ou jeune fille de préférence. Libre le 1er mai. Composer 247-7516.
4-745-4 C

A LOUER - ST-VITAL - Nouvelles maisons (type "Town House") de 3 chambres à coucher. Frais de logement: $246. - $318.00. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 4-730, chemin River. Téléphone: 257-1767 ou 253-4539.
26-521-JNO

A LOUER - VILLA DES CHENES - Appartement de 3 pièces pour couple âgé pensionné. Nouvellement peint. Possession immédiate. Pour plus de renseignements, composer 1-878-3256 ou s'adresser à C.P. 160, Ile-des-Chênes.
4-750-4 C

ON CHERCHE UN CHALET A LOUER à la Plage Albert durant juillet et août. Composer 247-8442.
4-752-4 C

Divers

SI VOUS DESIREZ que votre jardin soit cultivé, composer 233-3154 après 17 heures.
4-754-5C

on demande

ON DEMANDE PERSONNE pour dactylographier thèse de maîtrise rédigée en anglais, avec maintes citations en français. Composer 475-5758 après 18 heures.
4-755-JN0

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 257-5691 le soir, 197, rue Kitson.
2-289-JNO

Thé du printemps

Le Centre d'âge d'or de Saint-Boniface organise un thé du printemps qui aura lieu le 6 mai, de 11h à 4h30. Il y aura vente d'artisanat, de pâtisseries, d'objets faits à la main, etc. Tirage au sort: prix en argent, peinture, tapisserie, couvre-lit en piqué, cafetière électrique, paniers d'épiceries. Un délicieux goûter sera servi. Venez rencontrer vos amis, vous en faire de nouveaux, et peut-être gagner de beaux prix... tout en aidant le Centre.

(COMMUNIQUÉ)

Assureurs

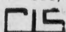


VIE, SANTÉ, INCAPACITÉ, ASSURANCE DE GROUPE, RÉGIME DE PENSIONS
JEAN-CHARLES POIRIER
Planification d'assurance, personnelle et d'affaires
Bur.: 942-6311 — Rés.: 257-2166

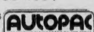


Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris – Téléphone: 943-5408 – Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051



Pour tout service d'assurances
FEU VIE MALADIE



233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions – Bateaux – Tours – Trains

Avocats-Notaires

TEFFAINE, MONNIN & HOGUE
AVOCATS ET NOTAIRES
R.-E. TEFFAINE, C.R., M. MONNIN,
A.-J. HOGUE, L. TEILLET
201-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G4
Téléphone: 233-1426

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3924

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

TACHÉ AUTO BODY
317, rue Taché - Tél.: 247-7145
247-9550
MANITOBA AUTOMOTIVE TRADES ASSOCIATION — ATA
Consultez-nous sur
- Carosseries endommagées
- Voitures rouillées
- Peintures métalliques
- Peinture originale
- Estimés gratuits



430, rue Aulneau
Marc Poulin - Téléphone: 233-6546

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

Divers

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre
(près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE,
PIÈCES ET SERVICE
Tél.: 256-4321

COURS DE FRANÇAIS

Diplômé universitaire français donne cours de français (conversation ou grammaire) s'adresser au journal (247-4823) et demander le numéro 5004.

Ferblantiers



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone: 233-7946

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

Chiropracteurs

Rendez-vous
Tél.: 433-7256
CENTRE CHIROPRATIQUE
SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys Est
Saint-Pierre, Manitoba
R0A 1V0
Chiropraticien:
Roland-E. Bohémier, D.C.

Rendez-vous
Tél.: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE
PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.

DR HENRI L. MARCOUX
chiropracticien
heures de bureau: 9h a.m. à 12h30 - 1h30 à 5h30 p.m.
Téléphone: 452-9803
226, chemin Saint Mary's
Saint-Boniface, Manitoba

Optométristes

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr R.J. Lecker, optométriste
Dr M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889
R2H 0G2

Plombiers

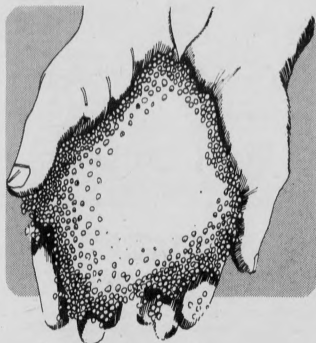
Balcaen J.-M. & Sons Ltd.
Plomberie, Chauffage et Tôlerie
Service prompt et efficace offert aux entrepreneurs ou aux individus
Homme de service en plomberie et chauffage de langue française
1392, route Pembina
Téléphone: 475-1506

Transports

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
St-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.
Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant:
Rolly Painchaud
Tél.: 256-5869

Nouveau: L'urée granulée



Votre gérant du Pool dispose maintenant d'azote sous une nouvelle forme, que vous auriez intérêt à connaître. Ce produit s'appelle **l'urée granulée.**

Qu'a-t-il de particulier, ce produit? Il a la qualité d'être pratiquement dégagé de poussière et son entreposage est facile. De plus, à cause de sa surface qui ressemble au plastique, il est facile à manipuler. Prenez-le à pleine main et vous vous en rendrez compte. Vous constaterez la légèreté de ces petits granules propres, blancs, durs mais à la surface douce, qui vous glisseront entre les doigts.

Profitez de ce produit de haute qualité. Faites connaissance de **l'urée granulée.**

Demandez-en un échantillon à votre gérant du Pool qui vous adressera aussi une brochure explicative.



Manitoba Pool Elevators

Wherever you farm in Manitoba

Partout où l'on cultive au Manitoba



"OPEN HOUSE"

DIMANCHE, 1er MAI, DE 1H30 A 4H30

597, rue Deniset, Saint-Boniface.



Venez visiter ce duplex exceptionnel! Vous serez grandement surpris! Grand salon, salle à manger de 12 x 12, cuisine moderne avec lave-vaisselle encastré, 3 ch. à coucher, 3 salles de bains, tapis mur à mur partout. Cette maison de 1½ an fut construite sur commande.

On vous attend! Pour plus de renseignements, appelez Albert Turenne, au 233-3809.

PARTIE DE CARTES

La Ligue féminine catholique de Lorette annonce une partie de cartes qui aura lieu à la salle paroissiale de Lorette dimanche soir à 20 heures. Tous sont bienvenus.



SOIN DES ARBRES

"Arrosage" des insectes
Emondage - Taille - Plantation

Estimations gratuites
Permis

Pour réserver: 233-3182
SWAT les exterminateurs
Propriétaire, Joël Gosselin

J.L. ENGEL REALTY



ST-BONNIFACE - 390 EDGEWOOD. - Quatre chambres à coucher, grande cuisine bien claire, tapis mur à mur au salon, sous-sol complet avec salle de récréation. Garage. Lot de 40 pieds. Pour plus d'information appelez Albert Gauthier 256-4484, **J.L.Engel Realty 247-8878.**

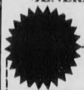
Il vous faut un DIPLÔME du Secondaire?

- **Avez-vous abandonné vos études avant d'avoir obtenu votre diplôme?**
- **Cherchez-vous un meilleur emploi?**
- **Cherchez-vous de l'avancement, visez-vous à une promotion?**
- **Aimeriez-vous suivre un cours dans un Collège communautaire?**

SI VOUS AVEZ AU MOINS 19 ANS

Il se peut que la réponse à ces questions soit les

GENERAL EDUCATION DEVELOPMENT (GED) TESTS



Pour plus de renseignements,
G.E.D. Tests
Ministère de l'Education
312-1181, avenue du Portage
Winnipeg, Manitoba, R3G 0T3 ou
au Centre de Main-d'oeuvre du Canada
le plus près de chez vous.

Nom ....

Adresse ....

..............................Code postal ....

MANITOBA
DEPARTMENT OF EDUCATION

À SAINTE-ANNE

BUNGALOW DE 1,600 PIEDS CARRÉS
Trois chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine avec armoires en chêne, 2 salles de bains complètes, foyer, auto-port. Pour autre information, appelez Léo Fluet 257-0661 ou 253-9986.

LE PAGE - MELTON

McKAGUE SIGMAR REALTY
Centre Commercial Southdale
256-4356

PARC WINDSOR - Joli bungalow de 3 chambres à coucher avec chambre supplémentaire au soubassement. Salon et salle à manger en forme de L. Tapis mur à mur. Salle de bains de 4 pièces. Noel Bérard 257-5456, 256-4356.

SOUTHDALE - Spacieux "Split" de 3 chambres à coucher, cuisine familiale, salon et salle de séjour. Garage sur grand lot 58 x 110. Très propre et bien décoré. Une aubaine à seulement $53,900. Pour visiter, appelez Annette Roy 256-1186.

ST-BONIFACE - Bungalow extrêmement propre au Centre de St-Boniface. Près de toute commodité. Offre raisonnable acceptée. Noel Bérard 257-5456, 256-4356.

STE-ANNE - Grande maison de 1,300 pieds carrés sur lot de rivière. Agée de 8 ans. Une aubaine à $49,700. Noel Bérard 257-5456, 256-4356.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE - 4 chambres à coucher. $29,900.
RUE HEBERT - 2 chambres à coucher. Cave complète. $27,900.
RUE HILL - 5 chambres à coucher. $27,900.
565 ET 567 PRINQUET - 2 chambres à coucher chacun. $39,900.

307 HORACE - Triplex. Garage double. $43,500.

132 STERLING - "Bi-level". 5 chambres à coucher. $64,900.

147 ENFIELD CRES. - Maison de revenu. $29,900.

Léo Grouette 257-2363

PARC WINDSOR - Vous désirez une piscine mais remettez toujours à plus tard! Le moment est venu d'agir. J'ai pour vous la réponse: piscine chauffée 16 x 32. Maison familiale, 3 chambres à coucher, salon, salle à manger. Sur baie tranquille. Doit être vendue - propriétaire transféré. Annette Roy 256-1186 - McKague Sigmar 256-4356.



DANIS REALTY LTD.

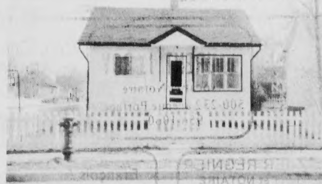
125, chemin Sainte-Anne

RUE HARROWBY - Tout près de l'école et Centre de récréation - Maison de 2 ou 3 ch. à coucher - Tapis mur à mur - garage - Taxes $340.00 seulement. - Appelez Mme Danis, rés. 253-2102 ou bur. 257-2570 ou Ada Guenette, rés. 247-5903.

PARC WINDSOR - La véritable maison de vos rêves sur le chemin Elizabeth - Pas beaucoup d'herbe à couper mais toutes les commodités du patio, et plaque en ciment pour stationner 3 voitures - 3 chambres à coucher - On demande $38,500 - Appelez Belva Smith, rés. 257-5146 ou bur. 257-2570.

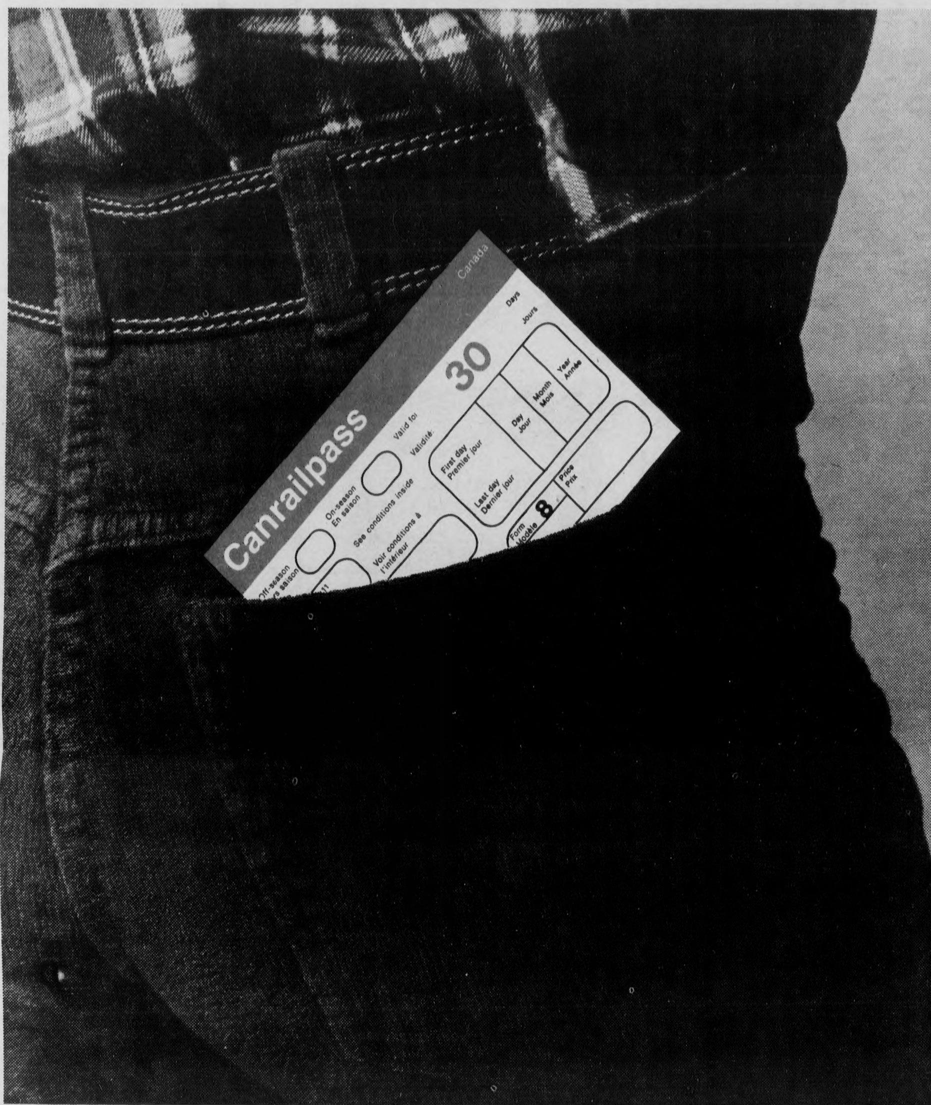
NON LOIN DE BURNS - N'aimeriez-vous pas demeurer près de votre travail? Sur la Theo. Nuytten, j'ai un bien joli duplex (côte à côte) avec grande cour. Une aubaine à $48,700. Imaginez-vous un beau logis comme celui-là pour $24,350 chacun. ÇA VAUT LA PEINE D'ETRE VU - Appelez Myrna Hill (anglaise), rés. 257-1695 ou bur. 257-2570.

ST-VITAL - Maison de $45,900 très moderne - dans le Meadowood - Lot bien paysagé, etc., etc. - Veuillez appeler Ada Guénette, rés. 247-5903 ou Myrna Hill, rés. 257-1695.



ST-VITAL - Joli bungalow de 2 ch. à coucher sur un beau lot de coin. On demande $27,900. S.V.P. appelez Yvette Pelletier rés. 247-2372 ou bur. 257-2570.

Canrailpass,
le Canada tout entier dans votre poche.



VIA CN vous présente la formule de voyage **la plus économique** qui soit: Canrailpass! Bien connue en Europe et aux États-Unis, cette formule vous permet de voyager en voiture coach **n'importe quand et n'importe où** au Canada dans tous les trains et la plupart des autobus long-parcours VIA CN, et ce, pendant 30 jours. De plus, le nombre d'utilisations de la carte est **illimité!** Des réservations sont nécessaires pour certains trains. Moyennant supplément, vous pouvez voyager en Coach superconfort, en Club ou en voiture-lits.

Pour voyager entre les	Canada	Winnipeg vers l'ouest	Winnipeg vers l'est
16 sept. – 15 juin	$275	$125	$175
16 juin – 15 sept.	$325	$150	$200

Canrailpass est disponible chez votre agent de voyages ou au bureau des Ventes Voyageurs VIA CN.

Canrailpass: la clef des champs. VIA CN